

PLAN STRATÉGIQUE 2020-2022

ÉVALUATION 2021

RESA

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 3 |
| 1. 2019... ET APRÈS ? | 5 |
| 2. NOS DÉFIS STRATÉGIQUES – ACTUALISATION 2021 | 9 |
| 2.1. PREMIER DÉFI : LA SATISFACTION CLIENT | 11 |
| 2.1.1. L'accompagnement et le service aux citoyens - fondement mutuel entre RESA et ses actionnaires | 11 |
| 2.1.2. Évolution des indications de performance de la Société | 13 |
| 2.2. DEUXIÈME DÉFI : DES RÉSEAUX PERFORMANTS | 18 |
| 2.2.1. Au service de nos clients gaz | 19 |
| 2.2.2. Au service de nos clients électricité | 21 |
| 2.3. TROISIÈME DÉFI : LA TRANSFORMATION EN GESTIONNAIRE DE SYSTÈMES DE DISTRIBUTION | 25 |
| 2.3.1. Une stratégie à long terme | 26 |
| 2.3.2. Des objectifs à court terme | 33 |
| 2.4. QUATRIÈME DÉFI : UNE NOUVELLE CULTURE D'ENTREPRISE | 35 |
| 3. LES MOYENS DE NOS AMBITIONS | 37 |
| 3.1. SOURCES DE FINANCEMENT | 37 |
| 3.1.1. Tarifs et revenu autorisé | 37 |
| 3.1.2. Emprunts | 40 |
| 3.2. COMPTES ET BUDGETS | 41 |
| 3.2.1. Compte de résultats | 41 |
| 3.2.2. Bilan | 43 |
| 3.2.3. Tableau des flux de trésorerie simplifié | 45 |
| 3.2.4. Prévisions d'investissements | 46 |
| 3.3. PERSPECTIVES DE DIVIDENDES | 49 |
| 4. RESA, PREND À CŒUR SES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC | 51 |

MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il y a deux ans, le premier plan stratégique de RESA vous a été dévoilé. Il s'agit alors d'un tout premier exercice pour notre entreprise devenue intercommunale en mai 2019 grâce au soutien de nos 75 actionnaires.

Ce plan se voulait intentionnellement ambitieux et fédérateur de l'ensemble de nos parties prenantes avec en point de mire notre transformation en Gestionnaire de Systèmes de Distribution fiable, performant et innovant.

Depuis 2019, notre projet et notre ambition ont toutefois dû faire l'objet de multiples ajustements suite aux différents écueils rencontrés en 2020 et 2021.

Ces catastrophes, qu'elles soient sanitaires, économiques ou naturelles, ont prouvé à quel point le support d'un service public est primordial pour aider la population à les traverser. Portés par cet esprit d'appartenance à une entreprise publique et par l'envie d'apporter des solutions aux citoyens, les 900 collaborateurs de RESA ont fait preuve d'une incroyable détermination.

Notre motivation demeure intacte et nous mettons tout en œuvre pour atteindre notre but.

La présente évaluation du Plan stratégique 2020-2022 représente une occasion de faire le point sur nos réalisations.



Isabelle SIMONIS

Présidente du Conseil d'administration de RESA SA Intercommunale

PoI GUILLAUME, *Vice-Président* • Paul ANCION, *Administrateur* • Malik BEN ACHOUR, *Administrateur* • Thomas BOLS, *Administrateur* • Guy COEME, *Administrateur* • Michel GRIGNARD, *Administrateur* • Marie-Josée LOMBARDO, *Administrateur* • Caroline SAAL, *Administrateur* • Pierre STASSART, *Administrateur* • Anne THANS-DEBRUGE, *Administrateur* • Kévin TIHON, *Administrateur* • Laurent ANTOINE, *Observateur*

1. 2019... ET APRÈS ?

Propriété de 73 Villes et Communes, de la Province de Liège et de l'intercommunale pure de financement ENODIA, RESA est une entreprise publique destinée à satisfaire l'ensemble de ses parties prenantes.

Le fondement de notre mission repose sur l'engagement élémentaire que chacun puisse disposer de sources d'énergie au quotidien. RESA s'efforce, pour ce faire, d'améliorer sans cesse la qualité de la fourniture au travers de ses réseaux de distribution de gaz et d'électricité en les adaptant au développement de ses 73 communes actionnaires et du bien-être de la population.

Ainsi, ces 20 dernières années, ce ne sont pas moins de 1,5 milliard d'euros qui ont été dédiés à la modernisation et à l'extension des réseaux. Un investissement colossal aux retombées économiques et sociétales importantes pour la province de Liège. À titre d'exemple, 46,6 millions d'euros ont déjà été investis dans les réseaux au 30 septembre 2021 dans cette année.

NOS CHIFFRES CLÉS 2020¹

249.086 points de fourniture gaz

451.681 points de fourniture électricité

14.435 kilomètres de réseau électrique

4.123 kilomètres de réseau gazier

135.500 points lumineux d'éclairage public

73 communes actionnaires dont 54 communes desservies
en électricité et 58 communes raccordées au gaz

899 travailleurs

3.350.363,5 MWH/an appelés sur le réseau électrique

5.488.568,7 MWH/an appelés sur le réseau gaz

¹ Les chiffres arrêtés au 31 décembre 2021 seront connus après la fin de l'exercice.

Notre ambition chez RESA : s'améliorer continuellement pour être le partenaire privilégié des pouvoirs locaux, particuliers et entreprises en matière de distribution de l'énergie.

Au travers de nos projets innovants, RESA souhaite également s'affirmer comme un véritable partenaire des communes dans le cadre de leur transition énergétique. RESA est plus que jamais consciente du travail qui doit s'effectuer en ce sens. Le plan stratégique, arrêté par nos actionnaires fin 2019, demeure encore et toujours notre feuille de route pour guider nos actions et fixer nos objectifs à la satisfaction de nos clients et actionnaires.

Depuis mi-2019, RESA a entamé un processus de transformation de l'entreprise et reste plus que jamais déterminée à remplir les missions qui lui sont confiées avec efficacité et ambition dans l'intérêt de la collectivité et dans le respect de ses nouvelles valeurs :



PROXIMITÉ



ÉQUITÉ



RESPONSABILITÉ



FIABILITÉ

Dans un premier temps, il s'agissait de doter RESA de bases solides et durables par la création d'instances et l'élaboration d'un mode de fonctionnement efficaces. Cela se traduit par des Conseils d'administration tenus à intervalles réguliers, des réunions efficaces de comités spécialisés (Comité d'audit et Comité de rémunération) et un pilotage hebdomadaire par le Comité de direction.

Au sein même de l'entreprise, des organigrammes ont été définis avec la création, au sein de l'intercommunale, de services supports alors inexistantes au moment de l'autonomisation de RESA. Cette gestion efficace ne peut se réaliser sans des organes de gestion forts, correctement alimentés, une délégation de gestion avec reporting régulier et un contrôle interne efficace.

Le Conseil d'administration et la direction travaillent en conséquence main dans la main afin de réaliser cet objectif.

Au-delà des organes précités, les fonctions d'auditeur interne et de risk manager ont été créées, pour s'assurer d'une gestion saine et prudente, et améliorer sans cesse notre modèle de gouvernance.

En effet, sous l'impulsion du Comité d'audit et du Comité de direction, ces deux rôles, qui n'existaient pas auparavant, ont été mis en place depuis septembre 2020.

La mise en place d'une fonction d'audit interne au sein de RESA SA Intercommunale, sur proposition du Comité d'audit, a été décidée par le Conseil d'administration du 18 septembre 2019 et s'est concrétisée avec l'entrée en fonction de la responsable de l'Audit interne le 1er septembre 2020.

La mission de l'Audit interne consiste à accroître et à préserver la valeur de l'organisation en donnant avec objectivité des conseils et des avis fondés sur une approche par les risques.

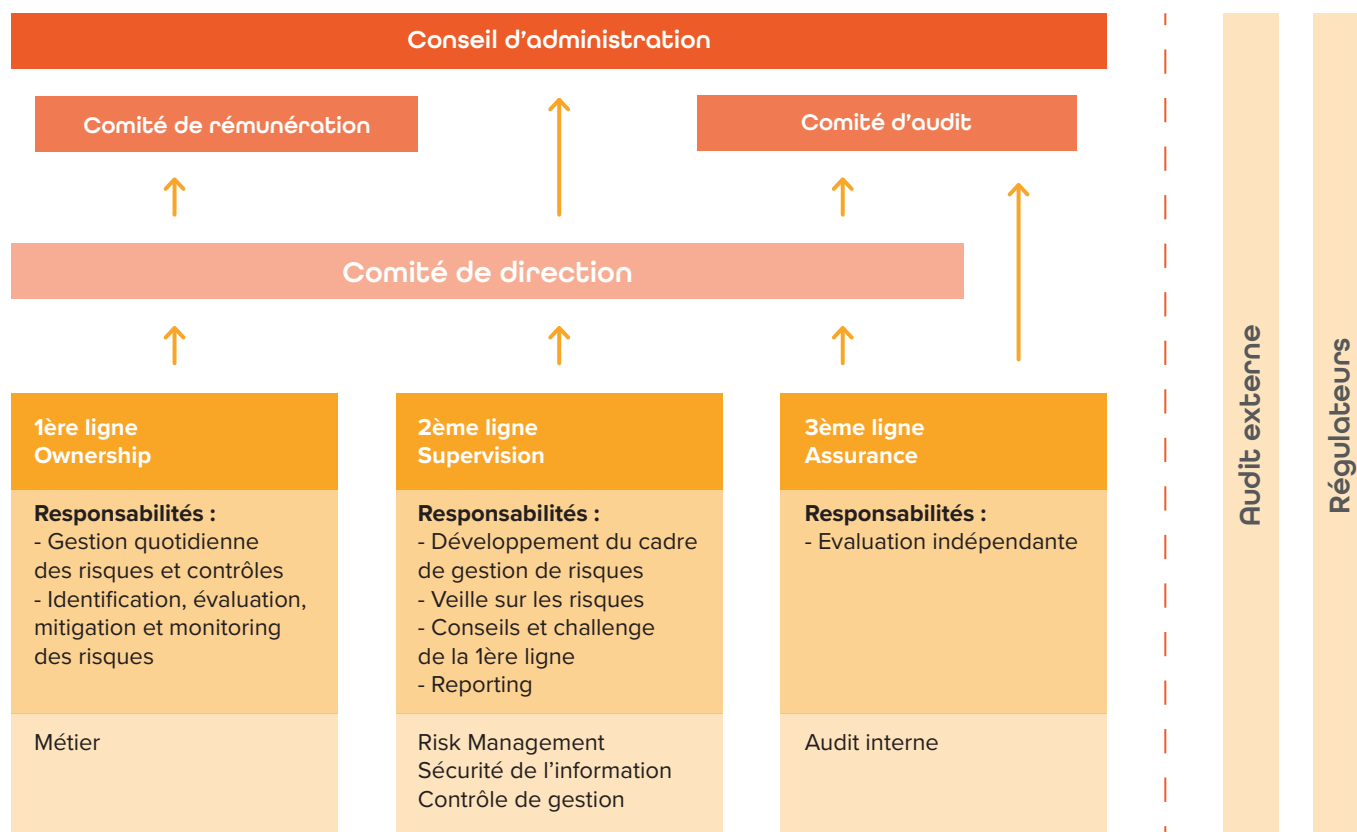
Plus particulièrement, l'Audit interne donne au Comité de direction et au Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité d'audit, une assurance raisonnable quant au caractère adéquat des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place au sein des activités/processus examinés et la façon dont ils assurent les objectifs suivants (CARES) :

- **Conformity** : le respect des lois, règlements, règles, procédures et contrats ;
- **Achievement** : l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation ;
- **Reliability** : la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
- **Effectiveness & Efficiency** : l'efficacité et l'efficience des opérations ;
- **Saveguarding** : la protection des actifs (avoirs, personnes, données).

Un département « Risk management » a également vu le jour. Sa mission consiste à cartographier les risques de l'entreprise, évaluer leurs impacts et s'en prémunir.

À travers les différentes procédures de contrôle instaurées, le Comité de direction de RESA a concrétisé son souhait d'établir une gestion globale des risques au service de l'efficacité et de l'optimisation des activités et des coûts de la Société.

Cette nouvelle articulation s'organise de la manière suivante :



Outre les mécanismes de contrôle interne, RESA est également soumise à un contrôle externe de la part de la CWaPE (régulateur wallon de l'Énergie) dont la mission est d'assurer la surveillance et le contrôle des Gestionnaires de réseaux de distribution. C'est notamment la CWaPE qui encadre l'élaboration des tarifs de distribution et les approuve. Elle veille également à ce que les GRDs disposent de la capacité technique et financière à exercer leurs missions de base.

Enfin, RESA, en sa qualité d'intercommunale, est également soumise au contrôle de tutelle de la Région wallonne et, par ailleurs, comme toute société importante, soumise au contrôle d'un réviseur d'entreprise.

2. NOS DÉFIS STRATÉGIQUES – ACTUALISATION 2021

Outre la réalisation de ses missions de base, RESA souhaite s'affirmer comme un véritable partenaire des communes dans le cadre de la transition énergétique en les accompagnant dans la réalisation de leurs objectifs climat. C'est d'ailleurs pour cela que RESA s'est fixée l'horizon 2025 afin d'être reconnue comme une entreprise publique efficiente, réactive, performante et innovante, jouant un rôle essentiel dans la transition énergétique. Nous avançons progressivement dans cette ambition au sein de tous les départements mais le travail reste colossal afin que notre organisation s'adapte aux évolutions du secteur de l'énergie. C'est également dans ce sens que s'inscrit le travail mené autour de la nouvelle culture d'entreprise chez RESA.

Dans les pages qui suivent, nous vous présentons nos grandes réalisations 2021 qui répondent à nos quatre défis stratégiques.

Nous ne pouvons toutefois pas faire l'économie d'aborder au préalable les événements majeurs intervenus dans le courant du mois de juillet 2021 ainsi que leurs conséquences humaines et financières. Des inondations sans précédent ont en effet endommagé la quasi-totalité de nos réseaux gaz et électricité dans les régions sinistrées et dépouillé des milliers de citoyens de pans entiers de leur vie.

À notre niveau, parce que l'électricité et le gaz sont essentiels dans le quotidien des citoyens, nos équipes ont œuvré sans relâche à la reconstruction et réparation nécessaire de nos réseaux afin de rétablir les foyers des citoyens en énergie(s).

Cabines réseaux détruites, conduites arrachées, compteurs inondés,... Au lendemain des inondations, près de 41.500 foyers situés sur le territoire desservi de RESA se sont retrouvés sans électricité. En ce qui concerne notre réseau gaz, près de 15.000 foyers ont été directement impactés.

Lorsque les eaux ont commencé à se retirer et que la population prenait pleinement conscience de l'ampleur des dégâts, les équipes opérationnelles ont pu entamer leurs travaux d'analyse et de réparation. Sur base des premières constatations effectuées, le montant des dégâts portés à nos réseaux d'énergie avoisinait près de 65 M€, soit l'équivalent d'une année d'investissement.

Grâce à l'excellent travail de nos techniciens mais également de notre personnel administratif qui a pu décharger les ouvriers de tâches chronophages afin qu'ils se concentrent sur l'essentiel de leur mission, 2/3 des personnes sinistrées ont pu à nouveau utiliser leur électricité à partir du 20 juillet, 6 jours après le pic d'inondations, et l'ensemble du réseau électrique a été rétabli dès le 4 août. Compte tenu du maillage de notre réseau électrique, des solutions rapides et/ou temporaires ont en effet pu être mises en œuvre rapidement. Des travaux de plus grandes envergures doivent toutefois se réaliser afin d'assurer la pérennité du réseau.

Tel n'a pu être le cas pour notre réseau gaz, profondément impacté durant ces inondations. Compte tenu de la typologie des lieux sinistrés, un nombre conséquent de nos conduites se tenant à proximité de ponts et des berges ont gravement été endommagées et de l'eau s'est infiltrée dans les canalisations. Les chaudières inondées, voire arrachées, ont également représenté un point d'entrée d'eau.

Les jours suivants les inondations, la priorité absolue consistait à procéder à la sécurisation de l'ensemble du réseau gaz via la coupure de l'alimentation moyenne pression et la fermeture massive et systématique de l'ensemble de compteurs gaz. Depuis maintenant plus de 3 mois, nos collègues gaziers ont procédé à des milliers de contrôles, fouilles et purges du réseau. Grâce à ce travail minutieux, 80% des ménages sont à nouveau en situation de pouvoir ressentir la chaleur inonder leur foyer.

Après une période d'incertitude sur les réels dégâts à nos installations et la crainte d'une reconstruction majeure, les dernières estimations liées à la reconstruction et les réparations des réseaux gaz et électricité avoisinent 35 M€, soit un peu plus de la moitié des toutes premières estimations effectuées au lendemain des inondations. Souhaitant éviter un impact négatif sur la facture de ses clients, RESA étudie actuellement les différentes options de financement de ces coûts et entretient à cet égard un dialogue compétitif avec la CWaPE. Soulignons également les contributions du Gouvernement wallon qui prévoiraient, en surplus des aides directes concédées aux ménages, l'octroi d'une aide à la réparation des réseaux de l'ordre de 7 M€ à l'ensemble des GRDs touchés par les inondations.

L'entraide inter-GRDs établie durant cette crise mérite également d'être soulignée. Face à l'ampleur de la tâche, tant ORES que FLUVIUS et SIBELGA ont mis à disposition de RESA un ensemble de moyens humains et techniques soutenant et accélérant le programme initial de rétablissement des réseaux. Nous ne pouvons que les en remercier et espérer que cet esprit de collaboration perdurera dans le temps.

2.1. PREMIER DÉFI : LA SATISFACTION CLIENT

2.1.1. L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SERVICE AUX CITOYENS - FONDEMENT MUTUEL ENTRE RESA ET SES ACTIONNAIRES

L'amélioration continue du service rendu au citoyen est une des priorités de RESA et la satisfaction de nos clients est au cœur de notre stratégie. Derrière chaque client se trouve un citoyen, avec son histoire, son parcours, ses besoins. En tant qu'entreprise publique, RESA veut se mettre au service des citoyens et citoyennes et leur offrir des solutions efficaces et innovantes en matière d'énergie.

Nous partageons ce bien-fondé : un client satisfait de RESA, sera un citoyen satisfait de la gestion publique et du travail des actionnaires. Nous poursuivons dès lors notre travail d'amélioration de la satisfaction des citoyens tel que présenté lors de nos précédentes publications.

C'est ainsi que RESA poursuit le développement de différentes applications proposées à ses clients.

Actuellement, le travail porte sur 2 axes :

MyRESA.be et l'élargissement des fonctionnalités proposées

Le portail MyRESA permettra aux clients de suivre en ligne leur demande de travaux (nouveau raccordement, modification de raccordement). Il leur sera possible de payer en ligne, de disposer des informations utiles telles que devis, prescriptions techniques, factures, etc. Toute une série de facilités qui amélioreront sans nul doute la qualité du service et rencontreront les attentes d'une majorité de nos clients.

MyRESA.be offrira aussi un véritable outil de suivi de consommation qui permettra aux clients pourvus de compteurs intelligents de disposer de leurs consommations par heure en électricité et en gaz. Graphiques, comparaison de consommations, etc. sont prévus dans cette plateforme self-service.

www.resa.be

Le site internet de RESA évolue constamment mais des apports majeurs sont prévus à court terme : introduction d'une demande de travaux de raccordement en ligne (résidentiel, forains, entreprises...) qui offrira de l'aide aux demandeurs afin de réaliser un pré-devis en ligne et de définir la puissance nécessaire pour leur installation, suivi des pannes domestiques avec possibilité d'encoder/être notifié de l'évolution, ajout d'un moteur de recherche, amélioration du suivi des pannes d'éclairage public, etc., ceci en français et en allemand.

En 2022, MyRESA.be étudiera les déclinaisons souhaitées par nos partenaires communaux qui disposeront d'un accès à leur propre session MyRESA.be. Cette plateforme offrira les mêmes services qu'aux citoyens, mais pour tous les bâtiments communaux connus par RESA : suivi de la consommation de chaque bâtiment, suivi des demandes de raccordement ou modification de raccordement, suivi des index pour chaque compteur... La gestion des accès sera personnalisée et organisée au préalable en concertation avec chaque commune.

La digitalisation des services de l'intercommunale est ainsi au cœur de la transformation de RESA.

Un effort important est actuellement réalisé par les équipes afin d'améliorer la proximité numérique avec les usagers. Néanmoins, le Conseil d'administration insiste sur l'importance de maintenir également une proximité physique avec nos clients, au bénéfice notamment, des publics fragilisés. C'est ainsi que la possibilité d'un jour d'ouverture tardif de nos guichets est actuellement à l'étude afin d'améliorer encore notre accessibilité.

Au-delà de ces deux chantiers indispensables et préalables, RESA a également procédé cette année au lancement de son programme « RESolution », programme engageant d'amélioration du service client et de l'efficacité opérationnelle de RESA. Par une revue complète de son modèle opérationnel « client », l'Intercommunale va revoir en profondeur les processus, l'organisation et les outils à disposition des services clients afin de simplifier les démarches de ses clients, garantir un suivi proactif des demandes, augmenter la satisfaction et faciliter le travail de ses collaborateurs. L'objectif est de fournir à ses parties prenantes une expérience client end-to-end optimale et garantissant une cohérence complète de la relation que les clients entretiennent avec RESA dans le cadre de tous leurs besoins. Ce programme ambitieux, construit dans la continuité des initiatives actuelles, se déroulera tout au long des prochaines années.

2.1.2. ÉVOLUTION DES INDICATIONS DE PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ

Durant les années 2020-2022, RESA a décidé de concentrer ses efforts sur trois facteurs-clés de la satisfaction client :

Facteur 1 : Nombre de plaintes fondées reçues par an dans le secteur Électricité en basse tension

Le service des citoyens passe également par une bonne capacité à répondre de manière prompte et adéquate aux différentes plaintes introduites. La basse tension représente la quasi-totalité des clients pour le secteur Électricité de RESA (près de 99%). C'est pourquoi nous sommes attentifs à l'évolution de la gestion des plaintes inhérentes à notre activité de GRD.

Le nombre de plaintes fondées reste globalement stable d'années en années par rapport au nombre total de plaintes reçues. Toutefois, les plaintes liées aux installations photovoltaïques, majoritairement dues à un mauvais paramétrage de découplage de l'onduleur ou une insuffisance de charges pour absorber l'énergie produite, sont en constante augmentation depuis plusieurs années.

À titre d'exemple, le nombre total de plaintes fondées reçues en 2020 était de 590 dont 376, soit 64 %, de plaintes fondées uniquement pour des problèmes liés aux installations photovoltaïques de nos clients basse tension. En 2019, cette proportion avait même atteint 73%.

Si des solutions temporaires peuvent être fournies afin d'améliorer le « confort électrique » de nos clients basse tension, les résolutions complètes des problèmes liés aux installations de panneaux photovoltaïques nécessitent de plus en plus souvent des travaux d'adaptation du réseau pouvant s'étaler sur plusieurs années. Ceux-ci nécessitent en effet une inscription dans les plans pluriannuels d'investissements. En 2020, le montant des projets d'investissements étudiés destinés à résoudre des problèmes dus aux panneaux photovoltaïques s'élevait à près d'un million d'euros et consistaient principalement à des travaux de renforcement du réseau basse tension, de branchements ou de constructions de nouveaux points d'injection aériens.

Ces deux phénomènes - augmentation structurelle des plaintes liées aux panneaux photovoltaïques couplée aux délais d'adaptation nécessaire du réseau – nous ont déjà contraints, l'année passée, à recalibrer nos objectifs 2020-2022. Notre objectif 2022 demeure toutefois inchangé avec un pourcentage de résolution de 93% de plaintes fondées reçues en moins d'un mois.

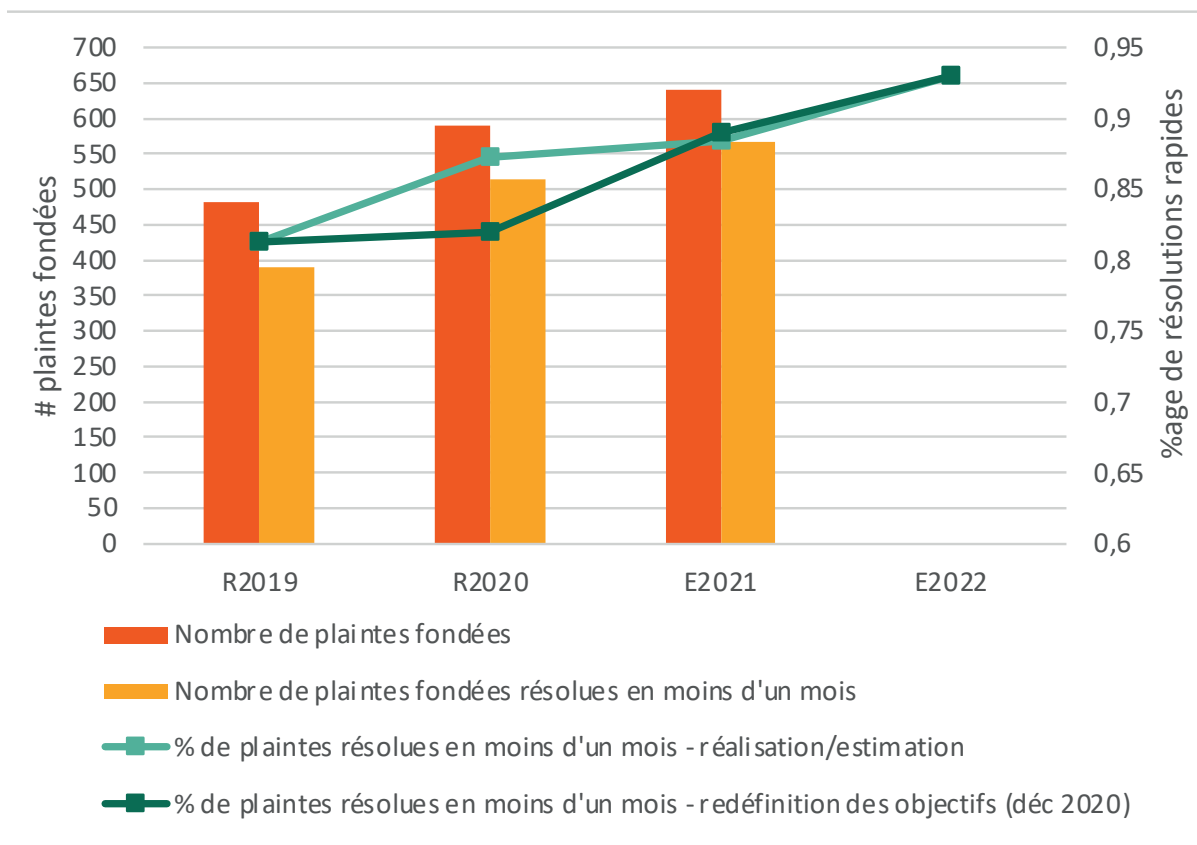


Figure 1 - Evolution de notre taux de résolution des plaintes fondées en Basse Tension (moins d'un mois)

Facteur 2 : Les délais de raccordement électricité en basse tension

Lorsqu'un client basse tension² introduit une demande de raccordement, celle-ci peut être scindée en deux grandes étapes : la remise de l'offre de raccordement (1) et le raccordement (2) en tant que tel. Les graphiques ci-contre illustrent nos objectifs pour la période 2020-2022³.

² Entendez les raccordements BT inférieurs ou égaux à 10 kVA sans étude préalable et les raccordements BT entre 10 kVA et 56 kVA.

³ Les chiffres 2021 sont basés sur des indicateurs de performance arrêtés au 30 septembre 2021. Ils constituent dès lors une estimation globale de la performance de la Société pour l'année 2021. Les chiffres arrêtés au 31 décembre 2021 seront connus et consolidés après la fin de l'exercice.

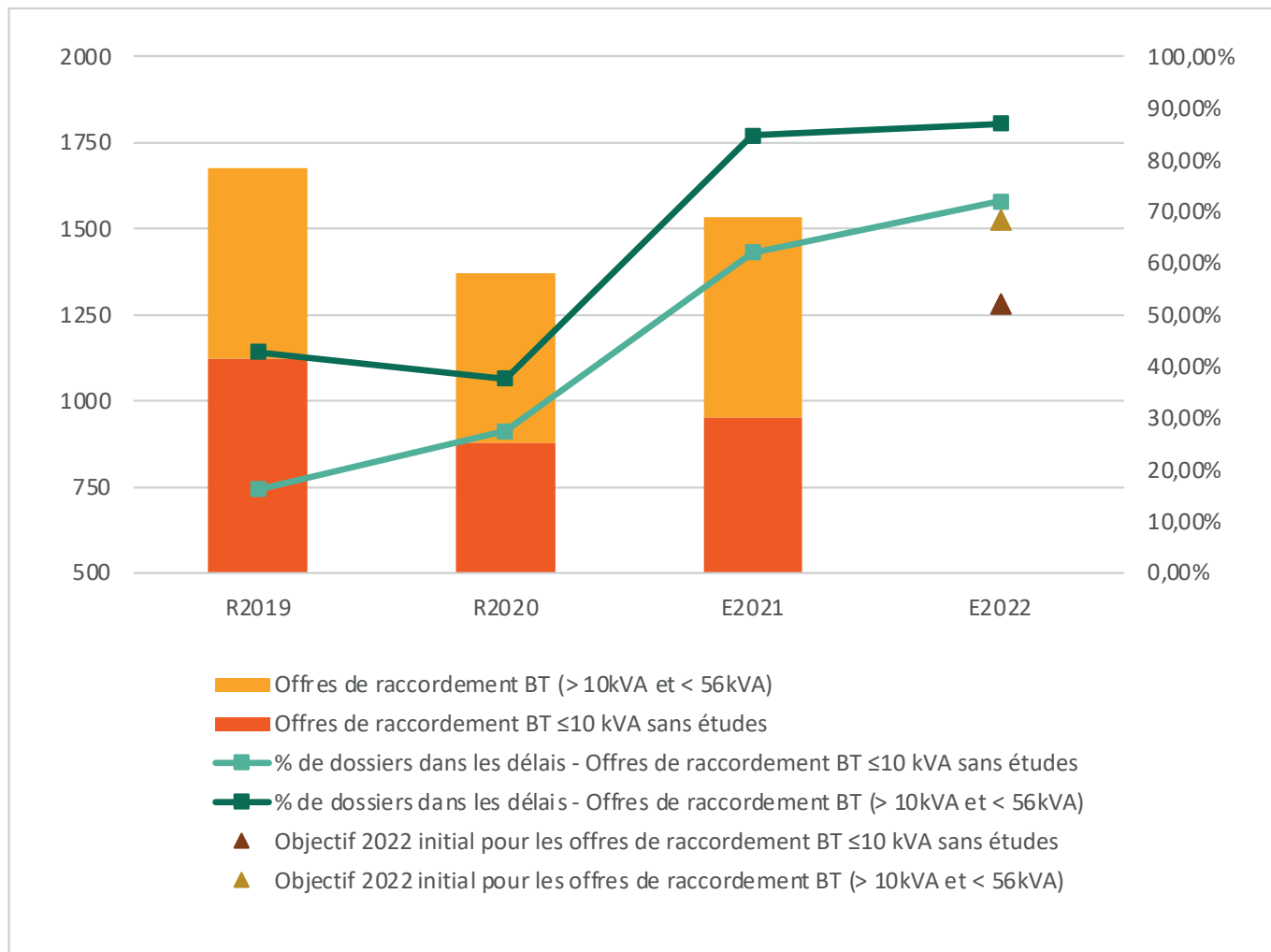


Figure 2 - Electricité : Offres de raccordement délivrées en basse tension pour les dossiers en dessous de 56 kVA.

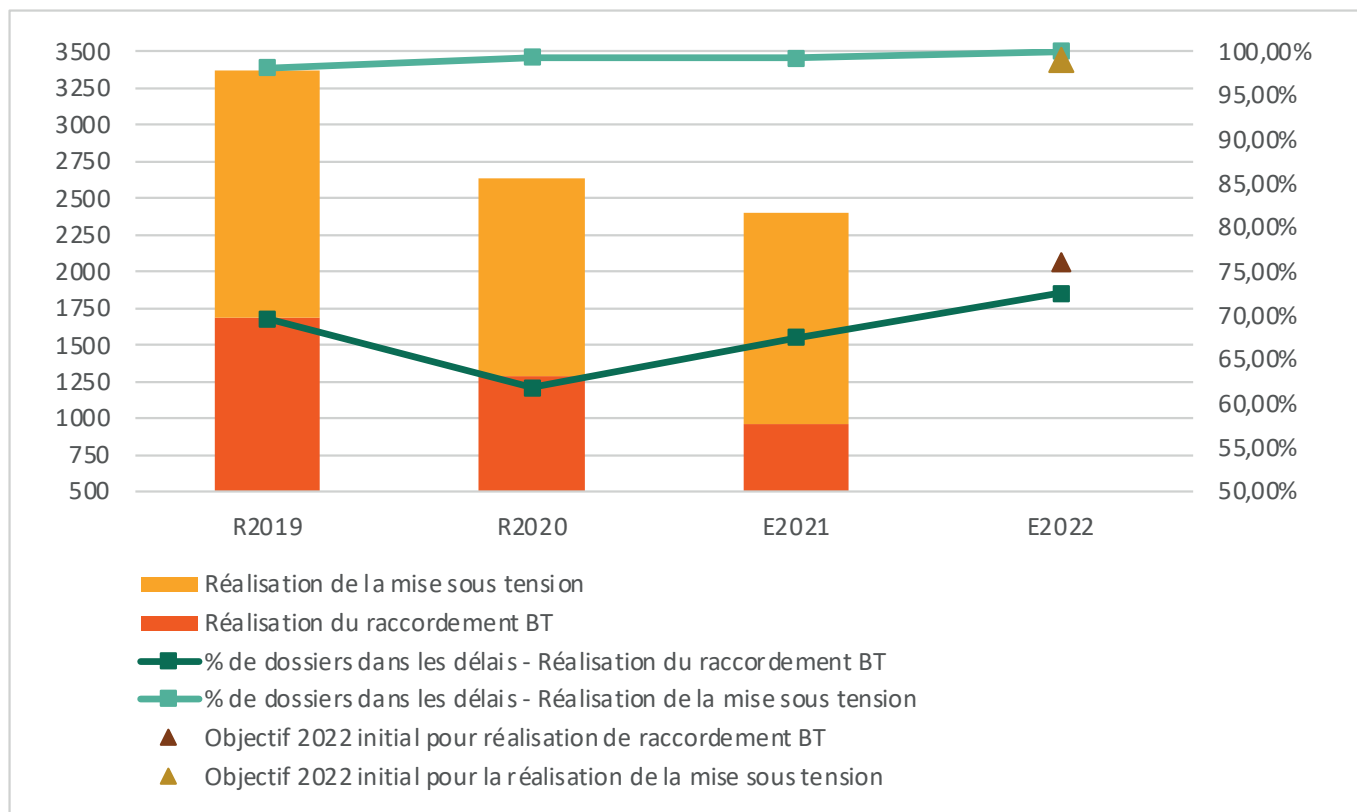


Figure 3 - Electricité : Raccordements effectués en basse tension pour les dossiers en dessous de 56 kVA.

Pour rappel, nos objectifs en matière de remise d’offres de raccordement en basse tension pour les années 2020-2022 étaient ambitieux avec une augmentation escomptée de 15 % en ce qui concerne le taux d’offres remises dans les délais requis. Grâce à une revue complète de ses processus, le service en charge de l’émission de ces offres a pu augmenter de manière significative le taux initial présenté en 2019 et ainsi dépasser les objectifs 2022 (figure 2). En termes de nouveauté, la réalisation d’un monitoring régulier des demandes d’offres soumises par ses clients basse tension permettant à RESA de traiter les dossiers proches de la date limite de manière prioritaire est à souligner.

En ce qui concerne le raccordement effectif (figure 3), les indicateurs internes démontrent également une amélioration du traitement des dossiers qui, si elle se maintient comme escompté, nous permettra de nous rapprocher de nos objectifs 2022.

Facteur 3 : Les délais de raccordement gaz en basse pression

En ce qui concerne les offres de raccordement basse pression, nous vous renvoyons à la section liée aux offres de raccordement basse tension. À l’instar de ce qui a été réalisé pour le secteur de l’électricité, le secteur gaz a également connu une revue des processus liés à l’émission des offres de raccordement. La même attention est dès lors portée aux dossiers proches de leur date limite. Cela se traduit par une baisse significative des dossier dits ‘hors délais’ comme souligné dans la figure 4 ci-dessous.

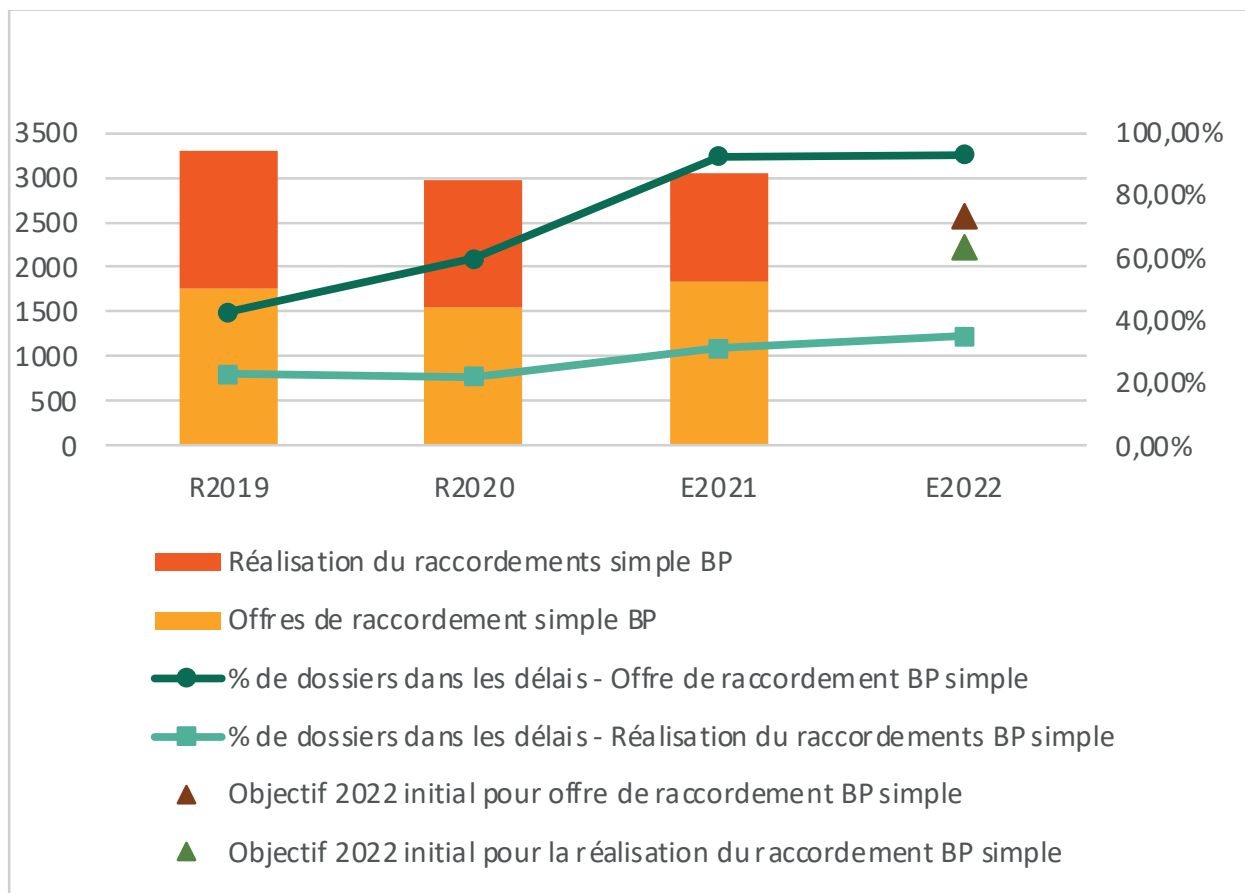


Figure 4 - Gaz : Offres de raccordement délivrées et raccordements effectués en basse pression

En termes de raccordements effectifs au domicile du client, nous pouvons constater une légère amélioration de notre indicateur (~ -10% entre 2020 et 2021).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce résultat dont notamment la mise en place d'un plan de recrutement massif d'exploitants réseaux depuis fin 2019. La réactivité des équipes opérationnelles suite aux inondations de juillet 2021 et leur volonté de garantir à chaque citoyen de passer l'hiver au chaud est également à prendre en compte.

Par un monitoring régulier et une attention particulière accordée à l'ensemble des dossiers clients, RESA ambitionne d'augmenter ces différents taux de manière significative pour la période 2023-2025. Il s'agira sans conteste d'un cheval de bataille de notre programme RESolution⁴.

⁴ Voy. Section II. A. 1 dernier paragraphe.

2.2. DEUXIÈME DÉFI : DES RÉSEAUX PERFORMANTS

Guidée par le désir d'améliorer la satisfaction globale de ses clients et la nécessité de répondre à ses obligations légales en sa qualité de GRD, RESA développe un ensemble de projets cohérents et ambitieux au service de ses clients.

Les défis du développement du réseau électrique sont principalement d'une part, la modernisation des installations existantes et, d'autre part, l'intégration de sources d'énergie renouvelable et de consommations flexibles. La sécurité du personnel et des citoyens est primordiale : le développement des réseaux doit également garantir le maintien de la qualité de la fourniture et le respect de la législation en la matière. En outre, le coût d'exploitation des réseaux doit rester acceptable compte tenu de l'évolution à long terme des tarifs d'accès et d'utilisation des réseaux.

Notre plan stratégique 2020-2022 présentait plusieurs projets contribuant à un objectif d'optimisation continue des réseaux de la Société et de la livraison d'un service de qualité pour l'ensemble de ses clients qu'ils soient résidentiels, industriels ou représentant d'une institution publique. Le présent document en présente une seconde actualisation.

Les chiffres communiqués l'an dernier se basaient sur une estimation réalisée au 3^{ème} trimestre 2020 ; ceux-ci ayant désormais pu faire l'objet d'une consolidation, ils sont dès lors présentés dans la présente évaluation. Les chiffres 2021 communiqués correspondent quant à eux à une estimation basée sur les projets réalisés et encore à réaliser cette année.

Les résultats estimés 2021, présenté *infra*, doivent être lus à la lumière, d'une part, de la crise sanitaire mondiale de 2020 dont les répercussions se font encore ressentir en 2021⁵ et des inondations exceptionnelles de juillet 2021 qui ont gravement touché la province de Liège, d'autre part. Entre juillet et novembre 2021, la majorité des équipes opérationnelles de la Société ont travaillé d'arrache-pied afin de rétablir les différents réseaux de distribution d'énergie.

Par conséquent, plusieurs centaines de nos travailleurs ont été et sont encore mobilisés sur les répercussions de ces inondations. Ces affectations de personnel auront sans conteste des impacts non négligeables sur l'ensemble de nos chantiers du second semestre 2021 qui sont, à l'heure actuelle, encore difficile à évaluer avec précision.

2.2.1. AU SERVICE DE NOS CLIENTS GAZ

Renouvellement de nos réseaux gaz

Depuis sa prise d'autonomie et son intercommunalisation, dans un objectif de sécurité et de pérennisation de ses réseaux, RESA a décidé d'augmenter sa capacité de renouvellement des réseaux existants. Son objectif en la matière est de passer de 14 km de renouvellement annuel des réseaux à 25 km par an à l'horizon 2027. Cet accroissement produira ses premiers effets dès 2022.

⁵ Hormis les difficultés opérationnelles liées au respect des mesures sanitaires, il y a également lieu de tenir compte des répercussions économiques (pénurie de matières premières, hausse des coûts,..)

La sélection des réseaux à renouveler se réalise suivant un modèle de sélection des projets. L'âge moyen des réseaux est aujourd'hui de 33 ans pour la basse pression et 31 ans pour la moyenne pression, ce qui est relativement peu élevé pour des réseaux sachant que la durée d'amortissement, et donc de vie réglementaire, est de 50 ans.

Les budgets liés à ce projet ambitieux ont été validés par la CWaPE et RESA a lancé depuis 2020 un plan de recrutement intensif afin de pouvoir le concrétiser⁶.

| Réseaux renouvelés en mètres | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|--------|--------|--------|--------|
| Plan initial 2020-2022 | n/a | 14.000 | 14.000 | 16.200 |
| Réalisation <i>(le cas échéant, révision des prévisions)</i> | 15.420 | 16.000 | 14.018 | n/a |

Figure 5 - Planification du renouvellement des canalisations gaz

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, l'année 2020 fut fructueuse en termes de renouvellement de réseaux. Le résultat consolidé 2020 montre un bilan positif de 2 km par rapport à nos objectifs initiaux. Cette performance a pu être atteinte grâce à la disponibilité des équipes et de nos entreprises sous-traitantes qui, après avoir été à l'arrêt pendant près de 3 mois, ont travaillé au maximum de leur capacité durant le second semestre 2020.

En cette année 2021, RESA rencontrera également ces objectifs de renouvellement de réseaux gaz avec une estimation qui pointe à 14,018 km de pose prévue à fin 2021. La majorité des poses de conduites ayant été réalisée durant le 1er semestre 2021, l'arrêt brutal des chantiers liés au réseau gaz consécutivement aux inondations de juillet 2021, n'a, en effet, pas eu de conséquences négatives sur l'atteinte de nos objectifs.

Campagne « Promogaz »

Le gaz naturel constitue l'énergie la plus propre des énergies fossiles. Encouragée par notre régulateur régional, la CWaPE, RESA mène un projet visant à augmenter le taux de pénétration de clients sur son réseau gazier existant et ainsi à doubler la quantité annuelle de ses nouveaux clients d'ici 2025.

| Nombre de raccordements supplémentaires | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|------|------|------|------|
| Plan initial 2020-2022 | n/a | 200 | 400 | 600 |
| Réalisation <i>(le cas échéant, révision des prévisions)</i> | 406 | 554 | - | n/a |

Figure 6 - Planification du renouvellement des canalisations gaz

⁶ Voy. Section II.D – défi 4

La campagne Promogaz devait initialement débiter à grande échelle à l'été 2020 et prévoyait d'engendrer un nombre de raccordements supplémentaires croissants entre 2020 et 2022.

Suite à la crise sanitaire et à la mise sous tension de l'ensemble du secteur, RESA avait décidé de postposer son action de promotion du gaz naturel au printemps 2021. Il est toutefois constaté, sur base des chiffres consolidés 2020, un engouement croissant et spontané de la population envers cette source d'énergie. Les chiffres de notre activité promogaz étant étroitement liés à notre nombre de nouveaux raccordements annuels, nous restons prudents quant à notre capacité de dépasser, pour 2021, notre indice de référence⁷ et ce compte tenu de l'arrêt temporaire des activités de nouveaux raccordements depuis mi-juillet.

2.2.2. AU SERVICE DE NOS CLIENTS ÉLECTRICITÉ

Plan d'investissement

RESA mène, depuis plusieurs années, un plan d'investissement conséquent sur ses réseaux visant l'amélioration permanente de la qualité de nos services et de notre fourniture. Dans le cadre de notre volonté d'amélioration continue, nous fixons de manière prudente à 50 minutes par an en moyenne l'indisponibilité de nos réseaux moyenne tension. Pour la période 2020-2022, RESA a prévu un investissement moyen de 2,2 M€/an dédié à l'amélioration de l'indice d'indisponibilité, dont près de 30% via des projets ayant pour objectif principal de diminuer les coupures non planifiées.

À titre d'exemple, l'indice d'indisponibilité des réseaux moyenne tension particulièrement favorable en 2020 pointe à 37 minutes et 7 secondes, soit à peine 60% de notre moyenne historique. Les estimations à fin décembre témoignaient également de notre bonne performance ; l'indisponibilité extrapolée sur 2021 sur base des données encodées jusqu'au 30 septembre 2021 étant estimée à 44 minutes. Les investissements ciblés, déjà planifiés en 2019, démontrent par conséquent toute leur utilité et leur efficacité (figure 7).

Pour atteindre ces objectifs, RESA a notamment décidé d'accélérer son plan d'enfouissement des réseaux électriques moyenne tension et ce, afin d'améliorer de manière significative la qualité de notre service dans les zones plus rurales. Ce plan d'investissement participe au maintien du niveau global de disponibilité de nos réseaux. Il est toutefois important de souligner que la part d'indisponibilité liée aux coupures réseaux du GRT feront toujours partie des statistiques de la Société bien que celles-ci soient indépendantes de la volonté de RESA.

Quant au nombre d'interruptions au niveau du réseau basse tension, notre objectif reste fixé à 7,5 pannes par an par 1.000 clients en basse tension. Si les estimations 2021 pointent au-dessous de notre objectif final, il est à noter que cette augmentation est principalement due à des conditions météorologiques exceptionnellement défavorables indépendantes de la volonté du GRD et qui semblent prendre de plus en plus d'ampleur au fil des ans. Les inondations de juillet 2021 en sont le parfait exemple⁸. Ce type de pannes a en effet augmenté de près de 29% entre 2019 et 2020. A contrario, les pannes basse tension pour cause de défaillance d'éléments réseaux (petit matériel, disjoncteur...) ont baissé de 8% entre 2019 et 2020.

⁷ Afin de connaître le nombre de nouveaux raccordements gaz liés à l'activité promogaz, nous comparons le nombre de raccordements effectués sur une année par rapport à un nombre de référence. Le surplus est attribué à l'activité promogaz.

⁸ Celles-ci, par souci de cohérence et de comparabilité des données ne sont toutefois pas prises en compte dans l'indicateur communiqué compte tenu de leur caractère exceptionnel.

| | Moyenne historique | 2019 | 2020 | Prévu initialement en 2021 | E2021 ⁹ | E2022 |
|--|--------------------|-----------|----------|----------------------------|---------------------|--------|
| Indisponibilité des réseaux moyenne tension | 1h 1min 51s | 37min 41s | 37min 7s | 50min | 44min ¹⁰ | 5min |
| Nombre de panne par 1.000 clients en basse tension | 8,93 | 9,75 | 9,12 | 7,50 | 9,63 | 7,50 |
| Réseaux enfouis en mètres | 15.000 | 15.000 | 13.000 | 32.711 | 20.000 | 25.616 |
| Proportion de réseaux aériens en moyenne tension | 14,17% | 13,75% | 13,46% | 12,75% | 13,25% | 12,18% |

Figure 7 – Prévisions d'indisponibilité du réseau électrique et d'enfouissement des réseaux MT

⁹ Estimation annuelle basée sur les chiffres à fin septembre 2021.

¹⁰ Par souci de cohérence et de comparabilité des données, les estimations communiquées ne tiennent pas compte de la durée d'indisponibilité des réseaux qui s'est produite durant les inondations de juillet 2021. La mise-à-jour de nos données consécutivement à ces inondations démontre que cet indice d'indisponibilité avoisinerait les 3 heures 30 au 31 décembre 2021.

Arrêté royal du 4 décembre 2012

L'Arrêté Royal du 4 décembre 2012 concernant les prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail impose aux GRDs de mener une analyse de risques, pour l'ensemble de leurs installations électriques. Des adaptations, pouvant aller jusqu'au remplacement complet d'une installation, doivent être réalisées afin d'amener, individuellement, chacune de nos installations à un niveau de risque acceptable. L'objectif étant d'atteindre le niveau de sécurité recommandé à moyen terme pour l'ensemble des installations de la société.

Le plan stratégique 2020-2022 vous présentait le nombre de cabines allant faire l'objet d'une mise en conformité dans les prochaines années. Les cabines concernées présentant un degré de risque différent, ces chiffres ne traduisaient dès lors pas de manière optimale la diminution globale du risque présent sur l'ensemble de nos cabines.

Les analyses de risques effectuées ces dernières années permettent à la Société et à ses équipes d'agir plus efficacement - tant au niveau des coûts engendrés par les travaux de sécurisation qu'au niveau de l'allocation des ressources humaines et matérielles - afin de faire diminuer ce risque. Cette diminution globale du risque induite par des travaux ciblés tant au niveau des cabines réseaux concernées qu'au niveau de sous-stations placées en amont du réseau est traduite dans le graphe repris ci-dessous.

Les récentes inondations ont entraîné le report de plusieurs chantiers de mise en conformité de cabines. Cependant, les travaux de remplacement de matériel effectué sur les cabines endommagées ont globalement permis de maintenir le cap. L'impact sur la courbe à long terme n'est pas perceptible.

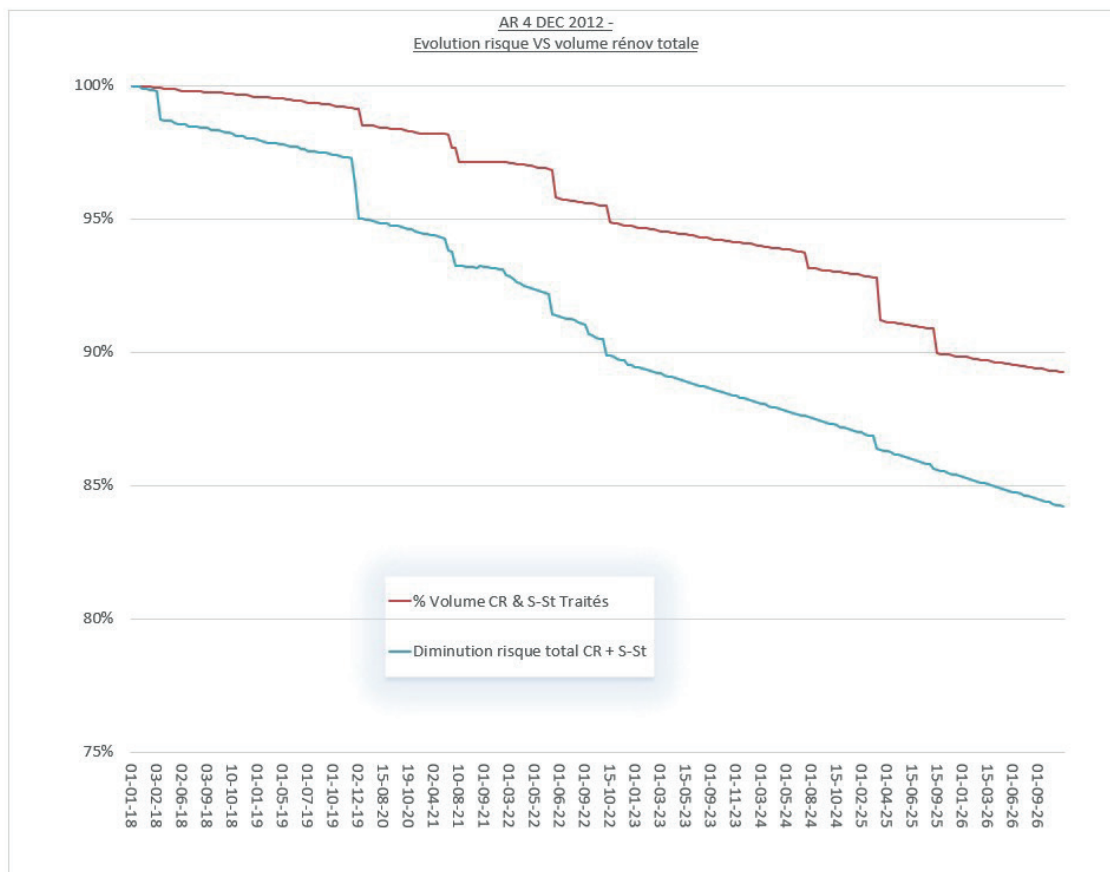


Figure 9 - Diminution du risque global basé sur les travaux d'aménagement des cabines réseaux et des sous-stations

Éclairage public – mise en place généralisée du LED

Dans le cadre de ses missions de service public de proximité, RESA accompagne les Communes sur le chemin de la transition écologique. Au-delà des conseils qu'elle prodigue quant aux solutions énergétiques à privilégier lors de nouveaux aménagements, RESA a également mené une importante étude en matière de remplacement d'éclairage public économe afin de proposer des solutions écologiquement respectueuses et économiquement avantageuses.

Dans le cadre de l'obligation de service public « Eclairage public » (OSP3), le Gouvernement wallon a introduit l'obligation d'envisager le recours à la technologie des LEDs et aux technologies récentes liées à la gestion du flux lumineux. Cette obligation devait normalement se concrétiser en 10 années sur base d'un programme pluriannuel. A l'initiative de son Conseil d'administration, RESA a fait le choix de concrétiser cette initiative en 6 ans.

Actuellement, le parc d'éclairage public de RESA est composé de 135.000 luminaires qui consomment environ 47 millions de kWh/an, soit une dépense globale de plus 7 millions pour les communes. Le plan de modernisation vise au remplacement de 122.000 luminaires équipés actuellement de lampes énergivores par des luminaires LED sur l'ensemble du parc RESA, représentant un investissement total de 46 millions d'euros dont 21 millions à charge de RESA. Le mécanisme de financement partagé permet aux communes de réaliser un retour sur investissement endéans les six ans en moyenne.

L'intercommunale estime à 5 millions d'euros les économies réalisées par les communes grâce à ce plan LED, soit une réduction de 70% de la facture énergétique. Au-delà du gain financier pour les communes, l'économie énergétique du plan est évaluée à 30.500.000 kWh annuellement, soit 8.850 tonnes de CO₂ par an !

Suite aux délais rencontrés en 2019 et début 2020 lors du lancement du remplacement du parc d'éclairage public, RESA a adapté son programme de déploiement de l'OSP3 et a mis en place les moyens nécessaires pour résorber ce retard d'ici la fin 2022. Cette réactivité permet à l'Intercommunale de maintenir l'objectif de 2025 avec un parc d'éclairage public entièrement renouvelé sur l'ensemble de son territoire.

| Nombre de points lumineux convertis en LED /an | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-------|--------|--------|--------|
| Plan initial 2020-2022 | 5.700 | 19.200 | 19.000 | 19.600 |
| Réalisation <i>(le cas échéant, révision des prévisions)</i> | 4.000 | 8.000 | 30.000 | n/a |

Figure 8 - Mise en place de l'éclairage LED

2.3. TROISIÈME DÉFI : LA TRANSFORMATION EN GESTIONNAIRE DE SYSTÈMES DE DISTRIBUTION

Nouveaux modes de vie et de consommation de l'énergie, nouveaux enjeux sociétaux... Les défis à relever par les acteurs de l'énergie pour les décennies à venir sont colossaux et essentiels, et imposent une nécessaire transformation.

Amarrée solidement, RESA est désormais prête à déployer ses forces et son dynamisme autour des enjeux de demain que sont la transition énergétique, les systèmes innovants portés par la digitalisation et les nouveaux modes de consommation d'une énergie de plus en plus décarbonée.

La météorologie de 2021 nous a rappelé que le réchauffement climatique global se traduit par des accidents climatiques graves. RESA et ses dirigeants souhaitent plus que jamais jouer un rôle majeur dans la décarbonation de la société et contribuer en tant qu'acteur à l'élaboration d'une réelle vision d'avenir à l'horizon 2050.

Dans cet esprit, RESA ose poser des réflexions cruciales pour ses activités à venir telles que le futur du réseau de gaz naturel, les plans d'actions stratégiques à mener ainsi que l'évaluation des investissements à consentir et les conséquences potentielles sur le modèle économique actuel.

De gestionnaire de réseaux de distribution, RESA veut aujourd'hui devenir un véritable gestionnaire de systèmes de distribution, capable de livrer des services fiables et des solutions innovantes à l'ensemble de la communauté.

RESA s'est par ailleurs dotée d'un département transformation et innovation propre, au sein duquel sont menées des études et des recherches concernant les domaines des réseaux intelligents, de la flexibilité, de la mobilité, de l'hydrogène, du gaz vert, des « virtual pipes », des outils juridiques nécessaires au développement de métiers innovants, etc.

2.3.1. UNE STRATÉGIE À LONG TERME

Les GRDs doivent jouer un rôle de facilitateur de la transition énergétique et prendre des actions pour rendre leur réseau plus intelligent (« smart ») et plus durable en vue d'intégrer le plus d'énergies renouvelables possible.

Pour ce faire RESA, au travers des travaux de sa cellule Innovation créée en 2019, mène de front un ensemble de projets de recherches tant au niveau du secteur Electricité que de celui du Gaz. Si le but à atteindre est le même quels que soient les secteurs, les moyens pour y parvenir diffèrent selon les énergies.

Au sein du secteur « Électricité »

L'essor des réseaux intelligents

Au cœur de la transition énergétique, les réseaux de distribution d'électricité jouent un rôle central dans le développement et l'intégration des sources d'énergies renouvelables et nouveaux modes de consommation (pompe à chaleur, voiture électrique...).

Historiquement dimensionnés sur un fonctionnement selon un modèle de production centralisée de l'énergie, les réseaux de distribution ont été construits en considérant une fourniture massive de l'énergie depuis le réseau de transport vers le consommateur final.

Depuis plusieurs années maintenant, conséquence directe du développement des énergies renouvelables, ce modèle unidirectionnel évolue de plus en plus vers un modèle multidirectionnel dans lequel le calcul de la répartition des flux d'énergie se complexifie au fur et à mesure de l'arrivée des nouvelles sources de productions locales et de nouveaux modes de consommation.

C'est pourquoi RESA a identifié plusieurs axes de travail afin de moderniser son réseau et la manière de l'exploiter :

Tout d'abord en travaillant sur l'amélioration de la connaissance du comportement des clients sur son réseau à travers plusieurs initiatives, telles que le placement de monitoring chez les prosumers ou encore l'utilisation d'outils d'analyse prédictive pour comprendre et anticiper au mieux l'évolution du comportement de nos clients.

Ensuite, en dotant nos cabines électriques des appareils les plus performants en matière de contrôlabilité et d'observabilité. RESA a donc pris la décision, en juin 2021, d'équiper la plupart de ses nouvelles cabines de ces équipements dernier cri afin d'avoir une connaissance parfaite des flux électriques au sein de celles-ci. Une campagne de modernisation des installations existantes sera également menée.

En réfléchissant à la transformation de son poste de contrôle et de conduite du réseau, actuellement basé à Ans – véritable centre névralgique de la surveillance et du contrôle du réseau – basée sur trois grands principes : Modernisation, Smartisation et Digitalisation. La construction d'un nouveau poste de conduite est par ailleurs envisagée pour le futur. Ce nouveau bâtiment se verrait équipé des derniers logiciels de pointe pour la conduite des systèmes en temps réel.

Enfin, en conséquence des précédents points, il apparaît clairement qu'une quantité importante d'informations sera disponible à l'avenir. Il est donc essentiel de pouvoir les exploiter au mieux afin d'optimiser et d'améliorer nos métiers historiques que sont la planification, l'opération et la maintenance de nos réseaux, mais également de nous permettre de remplir les nouveaux rôles tels que celui de facilitateur de marché. Dans cette optique, RESA a l'ambition de se doter d'une série d'outils de type smartgrid qui pourront améliorer l'efficacité des réseaux et accompagner et favoriser la transition énergétique en garantissant un environnement adéquat à l'émergence des nouveaux usages et des nouveaux modèles ainsi qu'à l'accroissement de la production décentralisée.

En accord avec les axes de travail identifiés, certaines initiatives sont déjà en cours. Par exemple, RESA a initié, début 2021, l'acquisition d'un outil de gestion des congestions (complication d'injection de production électrique). Cet outil permettra d'optimiser la part d'énergie renouvelable injectée sur nos réseaux tout en garantissant une sécurité d'approvisionnement en cas de surproduction.

L'intégration des communautés d'énergie

En surplus des réflexions liées à la modernisation du réseau, RESA a pour ambition de pouvoir accompagner les porteurs de projets de communautés et les collectivités locales afin de faciliter la mise en place de communautés d'énergie renouvelable. Cela se manifestera notamment par la mise à disposition de certaines informations pertinentes en lien avec la structure et le fonctionnement du réseau. Cet accompagnement pourra aboutir, une fois le projet finalisé et après la vérification de certaines conditions techniques, à la conclusion d'une convention entre la communauté d'énergie et le GRD.

Ainsi, pour pouvoir se préparer à ces nouveaux rôles et anticiper les défis à venir, les équipes de RESA échangent régulièrement et travaillent en bonne collaboration avec les différents acteurs du secteur, notamment à travers différents projets pilotes.

Cette ambition doit évidemment se confirmer dans le décret wallon qui encadrera le rôle exact du GRD. En effet, le cadre réglementaire doit encore être précisé avant que les communautés d'énergie puissent être étudiées, mises en place et opérées plus concrètement. Dans un tel contexte et dans les limites des rôles qui lui seront attribués, RESA a l'intention de pouvoir contribuer au bon développement de ces communautés et faciliter la transition énergétique ainsi que les modes de consommation de demain au côté de ses clients privés, professionnels et institutionnels.

Le développement de la mobilité électrique

Régulièrement, notre Intercommunale est sollicitée par les Communes afin de les accompagner dans l'implantation de bornes de rechargement électriques sur le territoire communal. Pour RESA, un réseau public couvrant toute la Wallonie est indispensable pour offrir aux conducteurs de véhicules électriques la possibilité de recharger facilement, en tous lieux et en toutes circonstances. Le réseau public de bornes de chargement est en outre nécessaire pour permettre un accès le plus large possible à cette technologie, notamment pour les personnes ne disposant pas d'un garage ou d'une place de stationnement fixe (milieu urbain, appartement, etc.). Une couverture suffisante du territoire constitue dès lors un élément essentiel pour permettre le déploiement de la mobilité électrique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques qui en découlent.

De plus, le déploiement des bornes aura un impact sur la gestion du réseau et sur les investissements répercutés dans les tarifs. Associer les GRDs au projet de déploiement permettra également d'optimiser ces impacts.

Le cadre actuel ne permet toutefois pas aux GRDs de soutenir efficacement les pouvoirs publics dans cette mission. Pourtant, les bornes de rechargement constituent un enjeu considérable en termes de gestion du réseau de distribution. La répartition géographique de ces bornes, le type d'utilisation et de rechargement qui sera incité, la façon dont les données sont mises ou non à disposition des gestionnaires de réseau de

distribution, etc., auront un impact important sur la qualité d'alimentation, sur la hauteur des investissements de modernisation et de renforcement du réseau qui devront être consentis, et donc sur les tarifs de distribution.

Lors d'une audition au sein de la Commission de l'énergie du Parlement wallon du 26 avril 2021, RESA, par l'intermédiaire de son Directeur général adjoint, a pu rappeler qu'elle était disponible, avec d'autres GRDs mais également en association avec les Agences de Développement Territorial, à jouer un rôle de facilitateur dans ce dossier. RESA a également pu exposer un rôle, assez novateur, en matière de gestion des données, appelé 'Energy Roaming Operator' qui a comme vocation de pouvoir permettre aux citoyens qui le souhaitent, de comptabiliser spécifiquement leur consommation de recharge de véhicule électrique ; à charge ensuite aux acteurs commerciaux privés d'assurer le service et la facturation associés.

Au sein du secteur « Gaz »

Les gaz neutres en carbone

Les objectifs européens en matière de neutralité carbone, couplés à une utilisation rationnelle de l'énergie, vont restreindre à moyen terme le recours au gaz naturel classique pour se commuer en gaz neutres en carbone et nous poussent dès lors à revoir la stratégie à moyen et long terme des réseaux de gaz.

L'adaptation de notre activité gazière sera un élément important à prendre en compte pour jouer un rôle majeur dans l'objectif d'une neutralité carbone de l'Europe d'ici 2050.

L'utilisation de gaz verts bas ou neutres en carbone compatibles avec nos réseaux actuels, c'est-à-dire sans modification au sein de l'infrastructure du réseau de distribution ni des appareils installés chez les consommateurs, constitue une solution favorable au verdissement de nos réseaux gaz qui permettra de réduire leur impact carbone. Dès lors, RESA a fait le choix d'étudier la manière dont nous pourrions valoriser l'infrastructure existante avec l'utilisation de gaz à bas carbone.

Le gaz qui est actuellement distribué dans les réseaux de distribution est du gaz naturel, du méthane (CH₄). Différents gaz verts bas ou neutres en carbone existent et constituent des alternatives durables au gaz naturel.

Ceux-ci peuvent être de différentes natures et/ou issus de processus de production différents :

La biométhanisation

La biométhanisation est un procédé de dégradation de la matière organique animale ou végétale en l'absence d'oxygène. Il permet à des bactéries de transformer la matière organique en biogaz et en digestat. Après épuration, le biogaz deviendra alors du biométhane 100% renouvelable injectable dans les réseaux et le digestat pourra être valorisé comme un engrais naturel.

Les avantages du biométhane sont nombreux: à la croisée des enjeux climat-énergie-déchets-agriculture, il permet de développer des projets d'économie circulaire ambitieux et apporte de nombreuses externalités positives.

La gazéification

La pyrogazéification de la biomasse permet la valorisation de déchets résiduels variés comme les résidus de bois (biomasse ligneuse) et les CSR (combustibles solides de récupération), non valorisés par ailleurs.

Méthanation (Power-to-gas)

Le Power-to-gas (P2G) constitue une réponse à l'intermittence de la production d'électricité renouvelable difficilement stockable : le principe est de convertir cette électricité en hydrogène. Ce dernier peut alors être soit converti en méthane de synthèse soit injecté directement dans le réseau de gaz.

La production de méthane de synthèse fait intervenir l'électrolyse de l'eau ainsi que la méthanation.

L'électrolyse de l'eau, effectuée à partir d'électricité renouvelable, produit de l'hydrogène. Ensuite, la méthanation fait intervenir la réaction chimique de Sabatier et permet de produire du gaz de synthèse en combinant l'hydrogène avec du dioxyde de carbone (CO₂). Ce dioxyde de carbone peut quant à lui venir des fumées des cheminées industrielles, de sa capture directe dans l'atmosphère ou de l'épuration du biogaz.

Le biométhane et le méthane de synthèse sont 100% compatibles avec les réseaux actuels de distribution. Ils sont en effet de même composition que le gaz naturel (il s'agit de la même molécule) et ont donc les mêmes propriétés. La compatibilité de l'hydrogène avec nos réseaux est quant à elle à l'étude comme discuté plus loin.

RESA a la détermination de défendre et de valoriser l'investissement que représentent plus de 4.000 kilomètres de réseaux gaz desservant aujourd'hui près de 250.000 utilisateurs.

RESA met tout en œuvre pour faire face à ce défi et réussir à convertir la transformation de notre réseau en un distributeur d'énergie à bas contenu en carbone.

Grâce à notre position locale de distributeur d'énergie, nous pensons que les gaz verts constituent une opportunité pour le développement d'une filière de production et d'injection locale de gaz verts amenant à une économie circulaire prometteuse, pouvant générer des retombées économiques intéressantes pour notre région.

Comme déjà rappelé, le Comité de direction de RESA a intégré ces problématiques au sein de ses différents services en créant notamment une cellule innovation chargée de réfléchir à de nouvelles perspectives autour de son cœur de métier.

Quelques exemples :

À la suite de l'étude de Gas.be, étude préliminaire analysant le « potentiel de biométhane injectable en Belgique », RESA a poursuivi la démarche dans le cadre de son espace géographique en collaboration avec Valbiom.

En 2019, RESA a réalisé une étude avec le CRM Group afin de s'informer sur le niveau de maturité technologique aujourd'hui disponible et permettant de mettre en œuvre un système Power-to-Gaz.

Dans le cadre du développement des initiatives de P2G (Power-to-Gas) pour stocker les excédents électriques temporaires liés à l'intégration massive de sources renouvelables sur les réseaux électriques, RESA a eu la volonté d'étudier l'intérêt de réaliser un projet pilote de méthanation d'une puissance inférieure à 15 MW (puissance adaptée aux caractéristiques de son réseau de distribution de gaz).

Afin d'identifier plus précisément l'impact de l'injection de l'hydrogène dans ses réseaux, RESA a commandé une analyse au CRM Group afin d'anticiper les adaptations que les réseaux devraient subir afin d'accueillir de l'hydrogène pur.

La conclusion de cette étude postule qu'il n'y a pas, à ce jour, d'obstacles insurmontables identifiés empêchant l'injection de 20% d'hydrogène dans les réseaux de distribution. Il reste toutefois des analyses à réaliser pour l'acceptation de ce type de gaz vert dans nos réseaux de distribution de gaz.

Autres réflexions en cours

- Promotion du rôle des gaz verts et de leur utilisation auprès des utilisateurs de nos réseaux avec l'ensemble des acteurs de la chaîne gaz.
- Rôle d'accompagnement du secteur public pour la décarbonation de leur énergie (voire même les petites entreprises ou indépendants).
- Candidat à la gestion d'un futur réseau de distribution public d'hydrogène.
- De manière plus générale, grâce à notre expertise dans la gestion de la distribution de gaz par canalisations, nous avons, ou pouvons acquérir plus facilement la compétence pour la gestion de la plupart des énergies transportables par canalisations. Cela peut passer par la gestion d'un réseau de chaleur ou l'exploitation d'un réseau de transport local de kérosène neutre en carbone (obtenu à partir d'hydrogène et de CO₂ grâce à un procédé spécifique).

Cadre réglementaire

En parallèle à ces considérations technologiques, il convient également d'être très attentif à l'évolution des législations et impositions. La neutralité carbone 2050 doit encore faire l'objet de discussions et ses impacts devront être traduits concrètement dans la législation belge.

Par ailleurs, la distribution de gaz naturel est une activité régulée dans les mains des GRDs. Il convient de confirmer cette mission pour la distribution des gaz verts et ce, également pour l'hydrogène.

Une réflexion devra nécessairement être menée quant à l'amortissement économique de ces futurs réseaux. Aujourd'hui, la régulation nous impose un amortissement de 50 ans, sur lequel est calculée la rémunération équitable des GRDs. Nous pensons qu'une si longue période ne peut être envisagée pour des technologies qui sont en pleine évolution.

Enfin, la période de rentabilité pour des extensions de réseaux est actuellement, paradoxalement à la période d'amortissement, de 20 ans. Cela ne favorise clairement pas de nouveaux projets alors même que les utilisateurs sont demandeurs dans les zones dites « blanches ».

2.3.2. DES OBJECTIFS À COURT TERME

Toute transformation s'accompagnant des outils adéquats, la transformation de RESA en Gestionnaire de Systèmes de Distribution et de Données passe inexorablement par le déploiement de compteurs communicants (Smart-meters ou SM), véritable élément central et indispensable à l'évolution du marché.

Développé en partenariat avec les trois autres grands GRDs du pays (ORES, SIBELGA et FLUVIUS), ce projet se déroule en plusieurs phases nécessaires afin de tenir compte des impératifs temporels de déploiement des compteurs intelligents de chaque région. Les fonctionnalités développées au sein de ces compteurs pourront également varier et/ou évoluer en fonction des obligations légales et réglementaires imposées à chaque GRD.

Si le Décret wallon du 19 juillet 2018 prévoit, « au plus tard le 1er janvier 2023, l'installation et l'activation de la fonction communicante d'un compteur intelligent de manière systématique », RESA a fait le choix de lancer un déploiement de smart-meters dès 2020 pour une série de segments nécessitant des adaptations avant la date butoir du 1er janvier 2023 (prosumers, compteurs à budget, métrologie).

Les plans de déploiement des compteurs communicants présentés en décembre 2019 prévoyaient le placement de 42.358 compteurs sur la période 2020-2022, tous secteurs confondus.

Malgré une timide phase de démarrage en 2020 et début 2021 liée à différents facteurs internes et externes¹¹, RESA a souhaité maintenir ses objectifs globaux en matière de déploiement de compteurs communicants compte tenu de leur rôle majeur dans la politique énergétique de demain. Il est toutefois à noter que les efforts actuels se portent davantage sur le déploiement des compteurs « électricité ».

Les chiffres ci-dessous présentent le nombre de compteurs intelligents placés ou à placer (tous segments confondus) entre 2020 et 2022 et tenant compte notamment de ces nouveaux paramètres :

| Compteur intelligent | R2020 | Prévu initialement en 2021 | E2021 | E2022 | Total estimé 2020-2022 |
|----------------------|-------|----------------------------|----------------------|--------|------------------------|
| Électricité | 1.432 | 12.945 | 16.407 ¹² | 28.476 | 51.871 |
| Gaz | 0 | 5.565 | 1.500 ¹³ | 4.056 | |

Figure 10 – Nombre de compteurs intelligents placés entre 2020 et 2022

¹¹ Report de l'entrée en vigueur du tarif prosumer, crise sanitaire 2020-2021, mise en place du partenariat fédéral, adaptations technologiques des compteurs aux fonctionnalités wallonnes,...

¹² Y compris les poses de compteurs intelligents dans le cadre des inondations de juillet 2021.

¹³ Le déploiement gaz a commencé en juin 2021.

2.4. QUATRIÈME DÉFI : UNE NOUVELLE CULTURE D'ENTREPRISE

Du fait de son autonomisation du groupe NETHYS-ENODIA, RESA a subi une profonde transformation au niveau de la gestion de son personnel. Adoption d'un nouveau règlement général, nouveaux organigrammes fonctionnels, activation de la mobilité interne, mise en place d'un parcours d'accueil et d'intégration,...

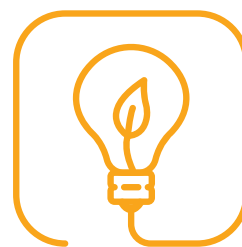
Autant de projets et de défis relevés par notre département RH qui se veut équitable et performant, reflet de nos valeurs et axes de transformation.



PERFORMANCE



CONFIANCE



INNOVATION

Au-delà des grands projets RH précités, RESA travaille quotidiennement à ce que, progressivement, l'ensemble de ses projets, de ses activités, de ses initiatives s'articulent autour de valeurs et axes de performance. Mais cette transformation ne sera possible que si - et seulement si - la culture interne de RESA est un moteur d'action et que les valeurs et les comportements qui y sont associés servent de boussole à tous les collaborateurs RESA, chaque jour. A cette fin, un nouveau service Culture d'entreprise a été constitué afin d'assister RESA pour ancrer durablement cet esprit RESA dans la transformation culturelle. Deux nouveaux collègues sont arrivés en 2021 afin de piloter l'ensemble des initiatives « culture d'entreprise ».

Nous sommes et restons convaincus qu'un personnel qui se sent bien dans son entreprise offrira un meilleur service à la clientèle. C'est pourquoi il est important que cette nouvelle culture se construise avec et pour le personnel au travers des différents ateliers gérés par ce service.

Parmi ces ateliers est également prévu un large volet de formation du management basé sur nos défis, nos valeurs et nos axes de transformation. Ces formations s'étaleront tout au long des 2 prochaines années et participeront largement à atteindre nos objectifs en matière de formation pour l'ensemble du personnel, lesquels sont, pour rappel, fixés à 3 jours de formation/an /personne à l'horizon 2022.

Par ailleurs, pour répondre à l'ensemble des défis qu'elle s'est engagée à relever, RESA s'est lancée dans un ambitieux plan de recrutement visant, dans un premier temps, à consolider son effectif opérationnel, base incontournable de son organisation. C'est ainsi que plus de 40 personnes sont venues renforcer les rangs des agents de terrain en 2020 et que 50 autres recrutements sont inscrits pour l'année 2021. Durant le premier semestre 2021, 30 personnes ont intégré nos équipes, dont 17 jeunes talents recrutés et formés via une opération « Coup de poing Emploi Pénurie gaz », menée en partenariat avec Le Forem, Technifutur et notre Centre de formation.

3. LES MOYENS DE NOS AMBITIONS

RESA est une entreprise publique destinée à remplir ses missions dans l'optique de satisfaire l'ensemble de ses parties prenantes. L'entreprise doit en conséquence se doter de moyens humains, financiers, techniques et technologiques lui permettant de répondre aux besoins de ses clients. C'est dans cet état d'esprit que RESA a œuvré à une profonde réorganisation et un repositionnement interne, s'appuyant sur des organes de gestion forts, correctement informés, sur une délégation de gestion avec reporting régulier et sur un contrôle interne efficace.

Aujourd'hui, le modèle économique sur lequel repose notre intercommunale est stable et connu jusqu'en 2023. D'importantes réflexions ont été menées sur les lignes stratégiques à dresser et les enjeux économiques futurs. Grâce à une gestion de trésorerie prudente et saine, RESA est notamment en mesure de proposer des tarifs, à ses clients, qui se situent en dessous de la moyenne des prix de distribution pratiqués en Wallonie et de garantir à ses communes actionnaires un dividende constant et prévisible. C'est ainsi que 18,8 millions € de dividendes peuvent être versés annuellement aux communes (via l'intercommunale ENODIA SCRL).

3.1. SOURCE DE FINANCEMENT

3.1.1. TARIFS ET REVENU AUTORISÉ

Revenu autorisé 2019-2023

Le plan stratégique 2020-2022 de RESA s'inscrit dans la période régulatoire pluriannuelle instaurée par le régulateur wallon de l'énergie (CWaPE) pour les années 2019 à 2023 ; et ce, au terme de quatre années de période « transitoire » depuis le transfert de compétence tarifaire du fédéral vers les régions en juillet 2014. La méthodologie 2019-2023 a été publiée par le régulateur en date du 17 juillet 2017¹⁴. Elle est basée sur une approche « Revenue Cap », plus incitative et impose notamment au GRD une diminution de ses coûts contrôlables de 1,5% par an (facteur X), ce qui accentue la pression régulatoire sur les activités opérationnelles du GRD. Elle instaure également un facteur d'évolution lié à la qualité de service (facteur Q). Ce facteur est mis à 0 pour la période 2019-2023 mais sa valeur sera directement liée lors de la prochaine période régulatoire au suivi d'indicateurs de qualité à mettre en place dès à présent chez les GRDs.

Cette nouvelle méthodologie divise également le processus tarifaire en deux phases : l'établissement d'un Revenu Autorisé correspondant à un budget tarifaire annuel pour chaque année de la période régulatoire et la traduction de ce revenu autorisé en tarifs de distribution d'électricité et de gaz.

Le Revenu Autorisé (RA) correspond au chiffre d'affaires auquel le GRD peut prétendre pour ses activités de distribution d'électricité et de gaz.

¹⁴ Des modifications ont été apportées par décision du régulateur du 9 octobre 2018 (principalement, report du principe de la 11ème pointe) n'impactant pas les décisions préalables portant sur le revenu autorisé.

Le Revenu Autorisé de RESA a une première fois été approuvé le 29 mai 2018 par la CWaPE. Toutefois, comme annoncé dans le plan stratégique, RESA a introduit en mai 2020 une demande de révision de ce Revenu Autorisé sur base de l'article 54 de la méthodologie tarifaire 2019-2023¹⁵ et, ce compte tenu, d'une part des coûts de disynergies liés à l'autonomisation de la société par rapport au Groupe NETHYS¹⁶ et, d'autre part, des modalités de déploiement des compteurs intelligents en Wallonie.

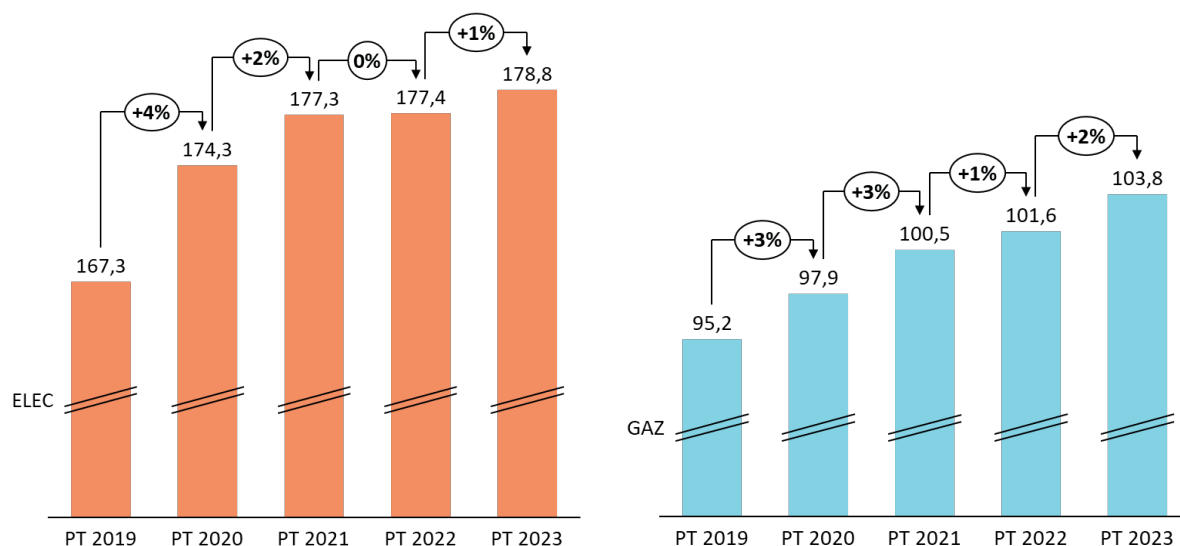
À la demande de la CWaPE, il a été décidé de traiter ces deux demandes séparément. La décision de la CWaPE sur le premier point est intervenue en date du 16 octobre 2020. Des échanges entre RESA et le régulateur sur la demande de revue liée au déploiement des compteurs intelligents sont toujours en cours et une décision est attendue pour la fin de l'année 2021.

Les montants de « Revenus Autorisés » de RESA pour les cinq années de la méthodologie tarifaire s'élèvent désormais en millions d'euros, à :

| RA approuvés | 2019 ¹⁷ | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------------|--------------------|-------|-------|-------|-------|
| Électricité | 167,3 | 174,3 | 177,3 | 177,4 | 178,8 |
| Gaz | 95,2 | 97,9 | 100,5 | 101,6 | 103,8 |
| TOTAL | 262,5 | 272,2 | 277,8 | 278,9 | 282,6 |

Soit un total sur 5 ans de 1.374 millions d'euros.

Les évolutions par année sont illustrées dans les graphes ci-dessous :



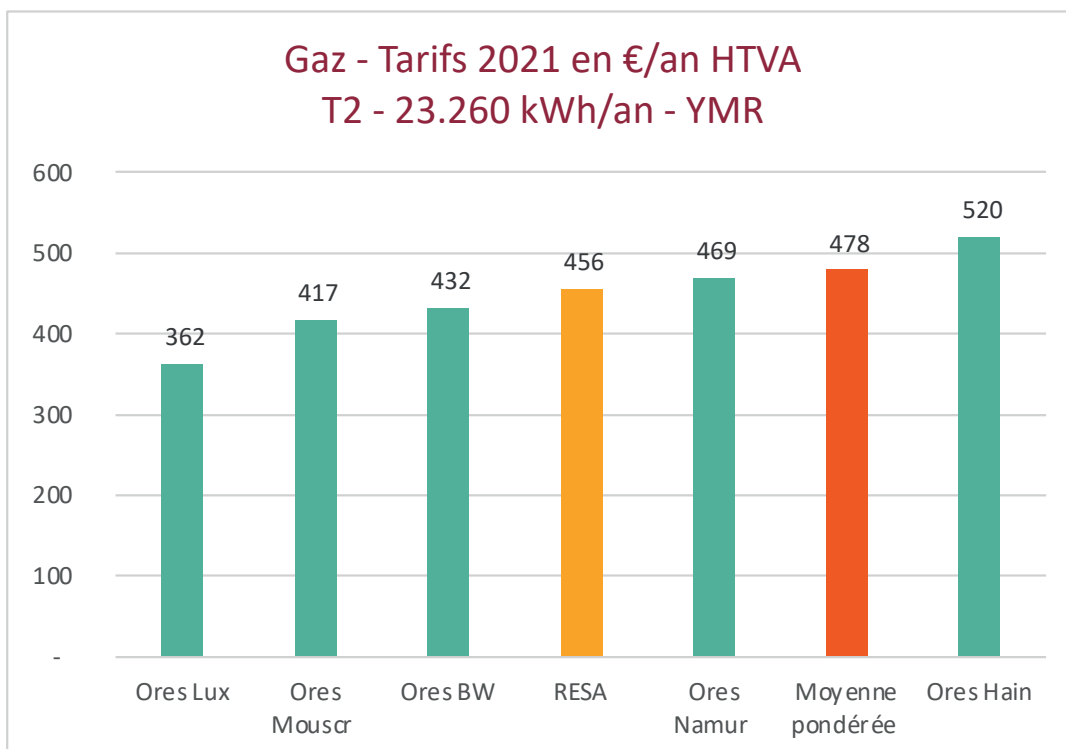
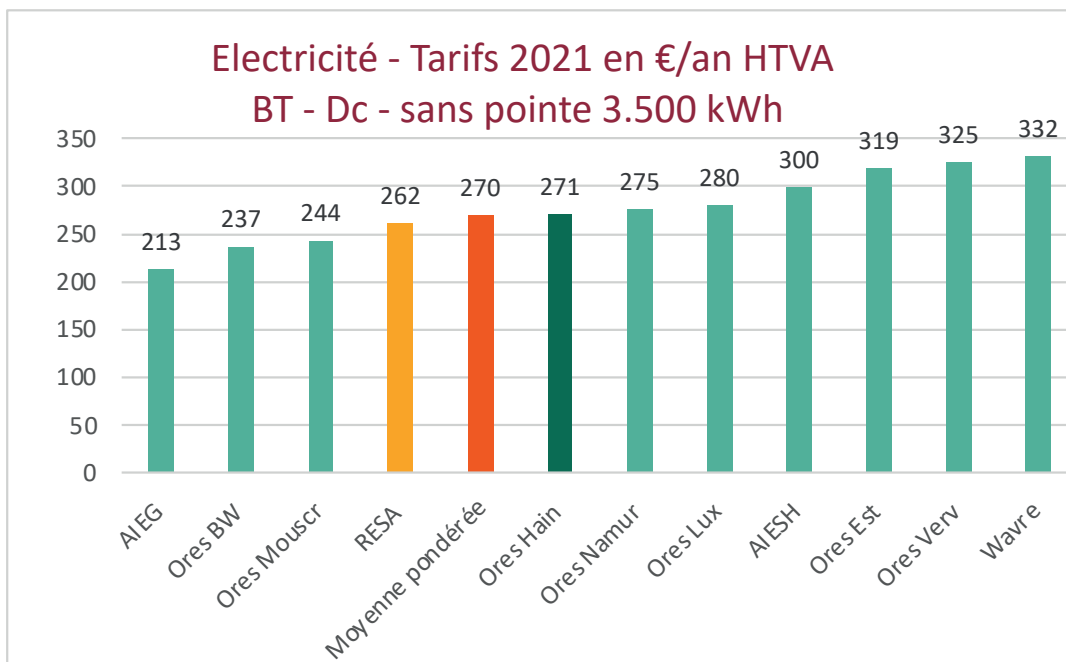
¹⁵ Cet article prévoit notamment qu'à la demande du gestionnaire de réseau, le revenu autorisé budgété fixé ex ante d'une ou plusieurs années de la période régulatoire, et les tarifs qui en découlent, peuvent être révisés en cas de circonstances exceptionnelles survenant au cours de la période régulatoire, indépendamment de la volonté du gestionnaire de réseau de distribution pour autant qu'elles impactent durablement et significativement (seuil fixé à 2% du revenu autorisé annuel) la situation financière du gestionnaire de réseau de distribution.

¹⁶ Conséquence directe de la publication du décret du 11 mai 2018 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz.

¹⁷ Inchangé par rapport au RA initial.

Tarifs 2020-2023

Chaque année, la CWaPE publie un rapport sur l'analyse des prix du gaz et de l'électricité en Wallonie pour les clients résidentiels, c'est-à-dire vos concitoyens, les usagers du réseau. Grâce à une gestion de trésorerie prudente et saine, RESA est notamment en mesure de proposer des tarifs, à ses clients, qui se situent en dessous de la moyenne des prix de distribution pratiqués en Wallonie.



Les tarifs peuvent évoluer chaque année suite à l'affectation des soldes réglementaires du GRD (actifs ou passifs réglementaires). RESA veille, avec l'accord de la CWaPE, à ce que cette affectation ait un impact le plus limité possible sur les tarifs de distribution et à éviter les chocs tarifaires. La hausse tarifaire de 2021 en électricité et en gaz est liée à ces affectations (soldes réglementaires 2017-2019).

Pour la prochaine période réglementaire 2024-2028, une nouvelle méthodologie tarifaire sera d'application. En amont de la future méthodologie tarifaire, le décret en fixant les grandes orientations n'a pas encore été adopté. Il est dès lors difficile pour nous en tant que GRD de prévoir l'évolution aussi bien de la structure de nos tarifs que de leurs montants. Cependant, RESA s'engage à apporter la meilleure attention à la maîtrise de ses coûts contrôlables, à son efficacité et à sa qualité de services afin de maintenir la stabilité de ses tarifs de distribution.

Il est en effet primordial pour RESA de maintenir des tarifs compétitifs sous la moyenne pondérée wallonne.

3.1.2. EMPRUNTS

RESA présente un niveau d'endettement significativement inférieur aux références du secteur. Les emprunts existant au commencement de ce plan stratégique sont principalement de deux types :

Emprunt obligataire d'un montant global de 500 millions d'euros souscrit en 2016 avec des maturités de 300 millions d'euros en 2026, 140 Millions en 2031 et 60 millions en 2036.

Emprunts bancaires hérités de la fusion par absorption du secteur 1 d'INTERMOSANE. La dernière tranche de ces emprunts sera remboursée en 2029.

Depuis le 1er juillet 2016, RESA s'est vu assigner par l'agence de notation Moody's une note A2 (perspectives stables), tant quant à sa qualité d'émetteur, qu'au niveau des conditions de l'emprunt obligataire émis. Cette note est du même niveau que la Région wallonne et supérieure à celles de la plupart des acteurs du secteur (p.ex. : FLUVIUS – A3).

L'agence de notation procède à une réévaluation de la note en octobre de chaque année. Pour 2021, RESA espère conserver son excellente note ; ce qui serait d'excellent augure quant aux futurs coûts de crédit de RESA et serait le résultat des politiques prudentes de dépenses et de distribution de dividendes.

3.2. COMPTES ET BUDGETS ^{18 19}

3.2.1. COMPTE DE RÉSULTATS

GRD électricité

| Vue analytique ²⁰ | Réalité 2017 | Réalité 2018 | Réalité 2019 | Réalité 2020 | Prévisions 2021 | PTA 2022 |
|------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|-------------|
| Revenus | 156,9 | 158,9 | 159,5 | 173,1 | 174,5 | 178,9 |
| Ebitda | 75,0 | 84,3 | 76,7 | 76,4 | 78,1 | 76,5 |
| Résultat net | 28,0 | 31,9 | 28,2 | 26,7 | 29,8 | 26,5 |

GRD gaz

| Vue analytique | Réalité 2017 | Réalité 2018 | Réalité 2019 | Réalité 2020 | Prévisions 2021 | PTA 2022 |
|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|-------------|
| Revenus | 89,9 | 97,1 | 91,6 | 97,4 | 99,0 | 103,3 |
| Ebitda | 56,1 | 67,0 | 58,5 | 58,1 | 52,8 | 58,0 |
| Résultat net | 23,6 | 26,8 | 23,8 | 22,4 | 18,7 | 23,5 |

Les revenus présentés des GRDs électricité et gaz sont composés du revenu autorisé tel que décrit dans le chapitre consacré aux tarifs.

L'EBITDA et le résultat net dégagés en 2017, 2018 et 2019 sont exceptionnellement élevés et consécutifs de gains sur coûts contrôlables liés à un décalage temporel des recrutements et de certains projets. Le résultat net 2020 est, quant à lui, normalisé.

Les résultats nets des exercices 2021 et 2022 sont constitués de la marge bénéficiaire équitable (MBE), telle que prévue par la méthodologie tarifaire ainsi que des impacts liés aux inondations ayant frappé la province de Liège au cours de l'été 2021. La marge bénéficiaire équitable a été adaptée suite à la révision de notre Revenu Autorisé par le Régulateur.

¹⁸ Tous les montants sont en millions d'euros.

¹⁹ PTA : Proposition Tarifaire Ajustée d'éléments importants connus à ce jour.

²⁰ Vue analytique = vision du compte de résultat à l'exclusion des investissements (production immobilisée sans impact sur le résultat net et l'EBITDA)

Total RESA

| Vue analytique | Réalité 2017 | Réalité 2018 | Réalité 2019 | Réalité 2020 | Prévisions 2021 | PTA 2022 |
|----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|-------------|
| Revenus | 248,7 | 258,1 | 252,8 | 272,3 | 275,3 | 284,1 |
| Coûts Opérationnels (OPEX) | -118,8 | - 111,9 | -118,3 | -137,2 | -145,7 | -149,9 |
| Ebitda | 129,9 | 146,2 | 134,8 | 135,1 | 129,6 | 134,2 |
| Amortissements | -44,2 | -46,4 | -51,3 | -57,6 | -55,5 | -57,5 |
| Réductions de valeur | -0,9 | -10,2 | -2,6 | -5,6 | -3,6 | -2,7 |
| Ebit | 84,8 | 89,6 | 80,8 | 71,9 | 70,5 | 73,9 |
| Impôts | -8,8 | -8,0 | -7,8 | -7,6 | -7,5 | -7,3 |
| Résultat exceptionnel | | | | | | |
| Résultat fiscal | -25,1 | -24,3 | -21,4 | -14,5 | -15,7 | -17,0 |
| Résultat net | 50,9 | 57,3 | 51,5 | 49,8 | 47,3 | 49,7 |

Le compte de résultats de RESA est constitué des résultats des GRDs électricité et gaz auxquels sont ajoutés les résultats des activités non régulées (éclairage public, propane, etc.).

Dans cette mise à jour du Plan Stratégique 2020-2022, le résultat net, régulé reste stable au fil du temps, tenant compte des impacts liés aux inondations ayant frappé la province de Liège à l'été 2021. Il permet de financer les investissements des GRDs et de servir un dividende aux actionnaires publics.

Les revenus de ces projections tiennent compte de l'adaptation du Revenu Autorisé telle qu'acceptée par le Régulateur afin de tenir compte d'une partie des coûts liés à l'autonomisation. Les coûts mentionnés dans ces projections reprennent l'ensemble des coûts liés à l'autonomisation de RESA ainsi qu'une partie des coûts liés à l'adaptation du projet de déploiement de compteurs intelligents.

3.2.2. BILAN

| | Réalité 2017 | Réalité 2018 | Réalité 2019 | Réalité 2020 | Prévisions 2021 | PTA 2022 |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|----------------|
| Frais d'établissement | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Immobilisations incorporelles | 19,2 | 20,6 | 19,0 | 19,0 | 19,0 | 19,0 |
| Immobilisations corporelle | 1.307,1 | 1.328,0 | 1.356,7 | 1.370,9 | 1.398,6 | 1.478,5 |
| Immobilisations financières | 0,1 | 0,1 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 |
| Créances à plus d'un an | 0,0 | 1,0 | 1,0 | 1,0 | 1,0 | 1,0 |
| Stocks et commandes en cours | 14,4 | 13,6 | 16,1 | 18,3 | 17,8 | 17,8 |
| Créances à un an au plus | 83,0 | 77,2 | 107,8 | 112,0 | 108,5 | 105,7 |
| Valeurs dispo | 36,7 | 23,4 | 31,5 | 30,5 | 27,3 | 21,3 |
| Comptes de régularisation | 23,3 | 22,3 | 26,6 | 54,0 | 57,8 | 58,3 |
| ACTIF | 1.483,7 | 1.486,1 | 1.558,9 | 1.605,9 | 1.630,1 | 1.701,8 |
| | | | | | | |
| Capital | 657,9 | 657,9 | 657,9 | 657,9 | 657,9 | 657,9 |
| Réserves | 8,3 | 12,0 | 110,4 | 141,1 | 169,6 | 200,5 |
| Bénéfice reporté | 33,3 | 68,9 | 3,2 | 3,2 | 3,2 | 3,2 |
| Subsides en capital | 2,8 | 3,8 | 3,9 | 4,0 | 7,1 | 8,4 |
| Provisions pour risques et charges | 7,9 | 10,4 | 10,4 | 12,9 | 12,9 | 12,9 |
| Dettes à plus d'un an | 545,0 | 552,7 | 545,6 | 538,7 | 531,8 | 571,3 |
| Dettes à un an au plus | 182,7 | 168,1 | 216,8 | 239,9 | 239,5 | 239,5 |
| Comptes de régularisation | 45,8 | 12,5 | 10,7 | 8,2 | 8,2 | 8,2 |
| PASSIF | 1.483,7 | 1.486,1 | 1.558,9 | 1.605,9 | 1.630,1 | 1.701,8 |

LES ÉLÉMENTS IMPORTANTS À RETENIR PAR RAPPORT AU PLAN STRATÉGIQUE 2020-2022 SONT :

Les immobilisations corporelles représentant la valeur des réseaux de distribution d'électricité et de gaz (Regulated Asset Base, « RAB »). Celles-ci évoluent au gré des investissements annuels et des amortissements, la valeur nette de la RAB augmentant au fil du temps ;

Les dettes à un an au plus augmentant par rapport à la prévision initiale, suite à la diminution du chiffre d'affaires facturé, principalement liée au report du tarif prosumer et à la pandémie Covid 19. Cette diminution de facturation est compensée par le solde régulateur, lequel sera récupéré à partir de 2022 ;

Les fonds propres (781,5 MEUR au début de la période 2020-2022) évoluant avec la part du résultat mis en réserve en vue de financer les investissements des GRDs ;

Les dettes à plus d'un an sont impactées par les remboursements des tranches annuelles d'emprunts et par les financements destinés à l'acquisition de nouveaux bâtiments.

3.2.3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE SIMPLIFIÉ

| | Réalité 2017 | Réalité 2018 | Réalité 2019 | Réalité 2020 | Prévisions 2021 | PTA 2022 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|-------------|
| Fund From Operation (FFO) ²¹ | 95,0 | 106,8 | 105,3 | 109,9 | 102,2 | 107,2 |
| Investissements | -67,9 | -80,1 | -77,3 | -88,9 | -80,01 | -107,2 |
| Variation des emprunts | -8,0 | -7,9 | -7,3 | -7,1 | -6,9 | 39 |
| Dividendes année précédente ²² | -26,6 | -30,6 | -18,8 | -18,8 | -18,8 | -18,8 |
| Variation brute de trésorerie ²³ | -7,4 | -11,7 | -1,9 | -4,9 | -3,6 | -1,0 |

²¹ FFO = Funds From Operations : résultat net + amortissements et réductions de valeur – profit cessions d'actifs

²² Le dividende relatif à l'année N est versé aux actionnaires en année N+1, après l'approbation des comptes par l'Assemblée générale ordinaire.

²³ À l'exclusion de variations du besoin de fonds de roulement et des subsides. Ne prend donc pas en compte, par exemple, les effets « prosumer » et « Covid 19 » au cours de l'exercice 2020 qui sont récupérés au travers des soldes régulateurs.

Depuis l'exercice 2018, une politique prudente de distribution a été mise en œuvre permettant d'éviter une dégradation de la position de trésorerie et, partant, le recours à l'emprunt. Si RESA devait recourir à l'emprunt pour verser un dividende plus élevé, cela aurait un impact direct sur ses ratios et, par conséquent, sur la notation et sur sa capacité et le coût de son endettement. Les seuls emprunts à long terme contractés par Resa le sont pour financer des investissements tels l'acquisition de nouveaux bâtiments.

3.2.4. PRÉVISIONS D'INVESTISSEMENT

Une politique de dividendes prudente, c'est aussi l'assurance d'une politique d'investissement volontariste. La mise en place future d'un facteur tarifaire Q, doit rendre RESA particulièrement attentive à la hauteur des investissements permettant d'améliorer constamment la qualité de service et, par conséquent, d'éviter une pénalisation tarifaire.

GRD électricité

| | Réalisé | Prévisions | PTA |
|--------------------------------|---------|------------|-------|
| | 2020 | 2021 | 2022 |
| Investissements bruts | 50,0 | 68,0 | 100,3 |
| Interventions de tiers | -10,5 | -24,0 | -16,5 |
| Investissements nets | 39,6 | 44,0 | 83,8 |
| | | | |
| Investissements bruts - détail | 2020 | 2021 | 2022 |
| Cabines | 4,8 | 5,4 | 6,4 |
| Câbles | 2,9 | 3,5 | 2,5 |
| Compteurs communicants | 0,8 | 9,9 | 6,8 |
| Raccordements | 16,6 | 24,6 | 17,4 |
| Déplacements | 3,0 | 1,9 | 2,4 |
| Immeubles | 3,2 | 2,5 | 1,5 |
| Lignes | 1,0 | 1,4 | 2,2 |
| Lotissements | 1,9 | 2,0 | 2,4 |
| Projets du Plan d'adaptation | 11,1 | 9,6 | 13,7 |
| Supports | 0,8 | 1,6 | 31,5 |
| IT | 3,2 | 5,0 | 10,6 |
| Zonings | 0,7 | 0,5 | 2,6 |
| Autres | 0,1 | 0,3 | 0,3 |
| Investissements bruts | 50,0 | 68,0 | 100,3 |

Au cours de la période 2020-2022, RESA investira un total de 167,4 millions d'euros dans le GRD électricité : 218,3 MEUR bruts déduits de 51,0 MEUR d'interventions de tiers (principalement les interventions des clients lors des raccordements). Cette projection est stable par rapport au Plan Stratégique initial.

Il est à noter que les augmentations observées en 2021 et 2022 comparativement à 2020 sont relatives aux projets liés aux compteurs communicants et au projet ATRIAS ainsi qu'à l'acquisition de bâtiments pour le nouveau siège social de RESA.

GRD gaz

| | Réalisé | Prévisions | PTA |
|--------------------------------|---------|------------|------|
| | 2020 | 2021 | 2022 |
| Investissements bruts | 34,4 | 40,3 | 54,8 |
| Interventions de tiers | -1,3 | -1,0 | -1,2 |
| Investissements nets | 33,1 | 39,3 | 53,6 |
| | | | |
| Investissements bruts - détail | 2020 | 2021 | 2022 |
| Cabines | 2,1 | 2,2 | 1,5 |
| Compteurs communicants | 0,0 | 1,8 | 3,5 |
| Raccordements | 9,1 | 10,0 | 10,8 |
| Déplacements | 2,2 | 1,7 | 2,8 |
| Extensions | 8,7 | 7,7 | 4,7 |
| Lotissements | 1,5 | 0,7 | 0,5 |
| Renouvellement | 8,6 | 12,3 | 11,0 |
| Supports | 0,1 | 2,2 | 16,6 |
| IT | 1,7 | 1,0 | 2,0 |
| Zonings | 0,3 | 0,5 | 1,2 |
| Autres | 0,1 | 0,1 | 0,2 |
| Investissements bruts | 34,4 | 40,3 | 54,8 |

Les investissements totaux prévus dans le GRD gaz s'élevaient à 134,2 millions d'euros au cours de la période 2020-2022, soit 137,6 MEUR bruts déduits de 3,4 MEUR d'intervention de tiers (typiquement des interventions en cas de raccordements gaz non standards). Dans la mise à jour des projections, les investissements totaux prévus dans le GRD gaz s'élèvent à 126,0 millions d'euros au cours de la période 2020-2022. Cette diminution de 8,2 millions d'euros s'explique principalement par le décalage du déploiement des compteurs communicants et des renouvellements.

Comme en électricité, les augmentations en 2021 et 2022 sont principalement relatives à l'acquisition de bâtiments pour le nouveau siège social de RESA.

3.3. PERSPECTIVES DE DIVIDENDES

Au cours des exercices 2020 à 2022, RESA prévoit de distribuer, toutes autres choses restant égales par ailleurs, à ENODIA (actionnaire majoritaire à 99,95%) ainsi qu'à la Province de Liège et aux communes associées, le dividende relatif aux exercices comptables 2019 à 2021, respectivement.

Les montants²⁴ prévus et/ou réalisés annuellement sont :

| | Versement 2020 ²⁵ | Versement 2021 | Prévision 2022 |
|-------------------|------------------------------|----------------|----------------|
| Dividende | 18.800.000 | 18.800.000 | 18.800.000 |
| ENODIA | 18.791.601 | 18.791.601 | 18.791.601 |
| Province de Liège | 4.263 | 4.263 | 4.263 |
| Communes | 4.136 | 4.136 | 4.136 |

RESA distribue un dividende annuel sur base du bénéfice réalisé et de la disponibilité de trésorerie dégagée au cours de l'exercice comptable. Depuis l'exercice 2018, une politique prudente de distribution a été mise en œuvre permettant d'éviter une dégradation de la position de trésorerie et, partant, le recours à l'emprunt. Si RESA devait recourir à l'emprunt pour verser un dividende plus élevé, cela aurait un impact direct sur ses ratios financiers et par conséquent sur la notation (notation A2 par l'agence Moody's) et sur sa capacité et le coût de son endettement. Par ailleurs, la rémunération du capital est, sur base des covenants de l'emprunt obligataire, limitée à un pourcentage du bénéfice de l'exercice.

Comme explicité dans le plan stratégique 2020-2022 adopté à l'Assemblée générale de décembre 2019, les flux de trésorerie prévus par RESA devraient permettre de servir un dividende prudent, constant et prévisible. Par ailleurs, ce dividende permettrait à ENODIA de servir aux Communes et à la Province de Liège, associées au secteur 1 et 5 d'ENODIA, le même dividende total que ces dernières années, tenant compte de la redevance de voirie électricité perçue désormais directement par les communes et non plus globalisée dans la distribution du dividende d'ENODIA.

Par ailleurs, l'activité de RESA engendre un versement direct aux communes de redevances de voirie (gaz et électricité). Par conséquent, outre le dividende perçu au travers d'ENODIA, les communes affiliées perçoivent, directement de RESA, un montant de l'ordre de 9 millions d'€ en électricité et de 8,1 millions d'€ en gaz; soit 17,1 millions d'€ au total annuellement pour la redevance de voirie uniquement.

La somme du dividende et de la redevance de voiries versés annuellement à la Province et aux Communes par RESA avoisine en conséquence les 36 millions €.

²⁴ En euros

²⁵ Par rapport aux prévisions du plan stratégique, ENODIA a repris une partie des actions détenues par un associé communal, ce qui implique une augmentation du dividende revenant à ENODIA à hauteur de 75 euros.

4. RESA, PREND À COEUR SES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Ce début de nouvelle décennie marquera sans conteste une très grande partie de la population. Après la crise COVID, dont les conséquences économiques et sociales sont énormes, les inondations sans précédent ont dépouillé des milliers de citoyens de pans entiers de leur vie.

Si ces crises ont redessiné les contours de la notion d'essentiel, elles ont renforcé et démontré l'importance de services publics forts au bénéfice de la population.

A notre niveau, parce que l'électricité et le gaz sont essentiels dans le quotidien des citoyens, nos équipes ont œuvré et œuvrent encore sans relâche à la reconstruction et aux réparations nécessaires de nos réseaux afin de rétablir les foyers des citoyens en énergie(s).

En tant que principal gestionnaire de réseaux de distribution d'énergie en province de Liège, RESA participe au déploiement économique et social de la province en fournissant un service de qualité aux citoyens, autorités publiques et entreprises.

Lors de nos précédentes publications, nous vous présentions les différentes initiatives prises par RESA en matière de partenariat visant à assurer l'avenir du métier des GRDs et de ses réseaux.

Si ces partenariats s'avèrent nécessaires pour avancer, nous n'en oublions pas nos obligations de service public qui représentent, pour nos clients, une mission essentielle.

A cette fin, RESA sensibilise et encourage les particuliers et les collectivités locales à une utilisation plus rationnelle de l'énergie (URE).

Nous privilégions également l'innovation technologique en œuvrant activement au développement des compteurs et réseaux intelligents.

En matière d'éclairage public, RESA conçoit, construit, entretient et alimente en énergie l'éclairage des voiries communales. Un vaste plan de remplacement des lampes vétustes et énergivores par de l'éclairage LED est en cours afin de réduire les coûts de consommations, d'entretien mais aussi les émissions de CO₂.

RESA fournit de l'électricité et du gaz naturel aux consommateurs précarisés disposant du statut de « client protégé » et joue un rôle de « fournisseur social » auprès des clients exclus par les fournisseurs commerciaux.

Afin d'aider ses clients à mieux maîtriser leur facture d'énergie et d'éviter des situations de surendettement, RESA se charge également du placement et de la gestion des compteurs à prépaiement qui permettent de payer l'électricité et/ou le gaz anticipativement.

